RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS – 2023

Table des matières

1. PREAMBULE 4
2. L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS 4
3. L'ANNEE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES 5
4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023 5

Fermeture déchèterie de Velennes : 5

Dotations des usagers de Saint Léger en Bray en bacs bio 6

Benne manifestations et brocantes : 6

Beauvais : Modifications des fréquences de collecte : 7

5. L'ELABORATION DU PLPDMA 8

5.1.1 Synthèse des 25 actions priorisées par les membres du copil. 8

5.1.2 L'adoption du plan d'action du PLPDMA 12

6. LA SENSIBILISATION DES HABITANTS 14

6.1.1 L'atelier compote maison pour les accueils de loisirs 14

6.1.2 Les animation tri et prévention pour les établissements scolaires 16

6.1.3 Les établissements sensibilisés au tri et à la prévention des déchets 17

6.1.4 Les actions hors milieu scolaire 19

6.1.5 La Semaine Européenne de la réduction des déchets 22

6.1.6 Accompagnement dans le cadre des cantines durables 22

7. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL 23

7.1.1 Le Compostage partagé 24

7.1.2 Animation et réunion publique 27

7.1.3 Tableau des animations autour du compostage 28

7.1.4 Les objectifs 2024 32

8 L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE 33

Les collectes en porte-à-porte 33

Les contenants 33

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers. 33

La collecte sélective des déchets végétaux. 38

La collecte des objets encombrants. 38

La collecte des déchets assimilables. 39
Les collectes par apport volontaire. 39
La collecte des textiles. 40
Les équipements intercommunaux : les déchetteries et les points verts. 40
La déchetterie intercommunale de Beauvais. 42
La déchetterie intercommunale d'Auneuil. 42
La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain. 43
La déchetterie intercommunale de Hermes. 44
La déchetterie intercommunale de Velennes 44
La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand. 44
« Ch'tout pour rien » et beaucoup plus ! 45
Les points verts. 46
9 LES INDICATEURS TECHNIQUES 47
La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR). 47
La collecte sélective des emballages et des papiers 49
La collecte sélective du verre 51
La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte 51
La collecte sélective des objets encombrants 54
La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) 56
Les autres collectes 56
Les déchetteries 57
Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil. 58
Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes. 59
Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand 60
Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand 62
Les déchetteries en chiffres 62
Les points verts 63
Les jardins familiaux 64
Synthèse des tonnages 2023 65
10 LES INDICATEURS FINANCIER – LES MARCHES 66
Marchés publics (au 31 décembre 2022) 66
Le budget 2023 68
Le fonctionnement 68
L'investissement 69
Le coût d'élimination des déchets ménagers 69

11 LES PROJETS POUR 2024 70
11.1 Optimisation de la gestion des déchèteries 70
11.2 Etude sur la redevance spéciale 70
12 Glossaire des termes et abréviations 71

1. PREAMBULE

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure auprès de ses 104 121 habitants répartis sur 53 communes, le service public de collecte et de prévention des déchets ménagers et assimilés.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D. 2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel » sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il revient donc à la communauté d'agglomération du Beauvaisis de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

Le rapport ainsi rédigé présente uniquement la compétence "collecte des déchets ménagers" gérée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO).

2. L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

Depuis le 1er janvier 2004, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a pris en charge la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. La compétence "traitement des déchets" est gérée par le syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO) depuis le 1er décembre 2016.

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchie au sein de la commission "eau et déchets" présidée par Mme Béatrice LEJEUNE, vice-présidente en charge des déchets.

Cette politique est mise en œuvre par les 25 agents du service déchets. Ces bureaux sont situés dans les locaux de la direction générale des services techniques au 70 rue de Tilloy à Beauvais. Le service déchets compte des métiers très différents qui contribuent à son bon fonctionnement : agents administratifs pour l'accueil physique ou téléphonique des usagers, agents d'accueil des déchetteries ou points verts, coordonnatrice ou responsable de

déchetteries, coordonnateurs de collecte, chargé de prévention, agents techniques polyvalents, responsable de service.

Cette équipe veille au bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et assimilés, par le contrôle qualitatif et quantitatif des prestations effectuées par les différents prestataires de services sur les 53 communes de l'agglomération. Cette équipe est renforcée d'agents communaux ou de l'association Emmaüs pour le gardiennage des points verts.

3. L'ANNEE 2023 EN QUELQUES CHIFFRES

- Plus de 60 agents de la collectivité et de ses prestataires au service de la collecte et de la prévention des déchets.
- Près de 1870 cartes multiservice Beauvaisis On Pass (BOP) éditées par le service déchets, pour accéder aux déchetteries.
- Une vingtaine d'articles touchant aux déchets publiés dans le magazine Beauvais Notre territoire.
- Plus de 6 690 appels téléphoniques reçus sur le numéro fil jaune.
- 151 340 passages en déchetteries et points verts.
- 25 162 tonnes de déchets accueillies en déchetteries et en points verts.
- 24 008 tonnes d'ordures ménagères collectés.
- 6 378 tonnes d'emballages et papiers collectés.
- 2 474 tonnes de verres collectés en point d'apport volontaire.
- 232 composteurs individuels à tarif réduit vendus.



4. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2023

Fermeture déchèterie de Velennes :

En 2017, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) a intégré la déchetterie de Velennes située au Chemin Vicinal n°3 dans son patrimoine, suite à la fusion de l'ensemble des communes de la Communauté Communes Rurales du Beauvaisis (CCRB).

Après de multiples interventions de réparations, de constatations liées aux vols et incivilités, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a pris la décision de fermer définitivement cette déchetterie. Celle-ci a été vidée de tout bien appartenant à l'agglomération.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a dès lors procédé à la rétrocession de la parcelle de terrain communal située sur la commune de Velennes cadastrée sous le numéro 0044 de la section 000ZC d'une superficie de 20095 m2, où se trouvait la déchetterie intercommunale, au profit de la mairie.

Toutes les démarches administratives ont été effectuées dans le cadre de la fermeture de la déchetterie (enregistrement préfecture, déclaration ICPE……)

Dotations des usagers de Saint Léger en Bray en bacs bio

A la demande de L'équipe municipale de Saint Léger en Bray, une livraison de Bacs bio dédiée à la collecte des déchets végétaux s'est déroulée au cours de la semaine 50. Organisée en régie par les agents du service gestion des déchets, 105 conteneurs ont été attribués. Soit environ 95% des habitats principaux de cette commune. Cette opération, effectuée durant 2 jours a connu un véritable succès

Benne manifestations et brocantes :

Dans le cadre des objectifs du programme de prévention des déchets, la communauté d'Agglomération du Beauvaisis a accompagné les organisateurs d'évènements à réduire et mieux valoriser les déchets issus des brocantes. Impulsé par Mme Lejeune, une démarche d'accompagnement a été mise en place en 2023 et a concernée 15 organisateurs. Rencontrant un vif succès celle-ci a été reconduite pour l'année 2024.

DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT 2023

Organisateur	Date de l'évènement	Structure accompagnatrice
Commune de Milly sur Thérain	26 mars	Les ateliers de la Bergerette
Comité des fêtes de Saint Just des Marais à Beauvais	2 avril	Les ateliers de la Bergerette
Commune de La Neuville en hez	9 avril	
Commune de Saint Paul	8 mai	
Commune de Warluis (Association WES)	14 mai Brocante	CAB : Pauline, Luc et Aurélie
Commune de Bresles (Association «Les Amis du Quartier »	14 Mai	Les ateliers de la Bergerette
Comité des fêtes de Troissereux	4 juin	Les ateliers de la Bergerette
Commune d'Auneuil	4 juin	
Commune de Saint-Martin-le-Noeud	11 juin	
Commune du Mont-Saint-Adrien	03 sept	CAB : Maximilien « infos tri »
M. Lefebvre Association sports et Loisirs (Allonne)	10 Septembre Brocante	Les ateliers de la Bergerette
Commune de Tillé	10 Septembre	
Commune d'Aux Marais	10 Septembre	CAB : Pauline « infos tri »
Comité des fêtes de Goincourt	17 Septembre	Les ateliers de la Bergerette
Club des ainés de Savignies	24 septembre	Les ateliers de la Bergerette

15 accompagnements en 2023

8

Manifestations sans benne TV (dotation de bacs, borne relais et accompagnement au réemploi de la Bergerette ou des Services Déchets)

4

Manifestations sans benne TV (dotation de bacs et borne relais uniquement)

3

Manifestations avec dotation par la CAB d'une benne Tour Venant

Beauvais : Modifications des fréquences de collecte :

Depuis le 12 juin la CAB a fait évoluer le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif dans les différents secteurs de Beauvais. Cette organisation a été rendue possible grâce aux bons réflexes adoptés par les ménages beauvaisiens pour trier leurs déchets, et ainsi réduire les tonnages d'ordures ménagères Le nouveau dispositif a visé à répondre aux enjeux et aux objectifs nationaux de transition écologique. Il a contribué également à maîtriser l'augmentation du coût de traitement des déchets beauvaisiens

5. L'ELABORATION DU PLPDMA

5.1.1 Synthèse des 25 actions priorisées par les membres du copil.

Axe	Actions du PLPDMA de la CAB	Objectifs à horizon 2029
Eco-exemplarité	**1 - Rendre les élus et les agents des relais sur le territoire pour porter les enjeux de prévention** Identifier un ou une élu(e) référent(e) par commune d'ici la fin du PLPDMA afin qu'ils deviennent relais des actions de prévention menées par la CAB. Pour les communes de plus de 1 000 habitants, un binôme agent/élu peut être proposé. Pour la ville de Beauvais, une organisation par quartiers pourra être mise en place. **2 - Agir de façon transversale pour réduire les déchets générés par les établissements publics** S'appuyer sur les référents développement durable des communes. Etablir des diagnostics, organiser des groupes de travail et établir des plans d'actions pour réduire les déchets des administrations tout en assurant la mise en place du tri. **3 - Développer l'événementiel éco-responsable** Diagnostic de la production de déchets des évènements avec les organisateurs et définition d'objectifs de réduction des déchets pour l'année suivante. Création d'une charte des événements éco-responsables avec des actions obligatoires et optionnelles. Mise à disposition de kits de prévention. Envisager un conditionnement des subventions pour les gros événements.	53 élus référents 50 établissements engagés et 200 agents 42 évènements accompagnés sur la durée du PLPDMA
Sensibilisation	**4 - Développer une communication de proximité adaptée à différents publics en associant les enjeux du tri et de la prévention** Un binôme d'ambassadeurs du tri et de la prévention (service civique de la CAB / SEPUR ?) ira à la rencontre des usagers en porte-à-porte pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets. **5 – Communiquer de façon transparente et innovante sur les enjeux de la gestion des déchets** Réalisation de vidéos pédagogiques dans un format innovant – avec l'aide d'un prestataire extérieur - que la CAB diffusera régulièrement. Organisation de visites dans les déchèteries, ressourceries, centre de tri, etc.	27 000 ménages sensibilisés en porte-à-porte 1 000 vues par an sur les vidéos de la CAB en 2029 et 50 visites organisées

	6 - Développer la sensibilisation événementielle auprès du grand public Des ateliers et des stands sur la prévention seront mis en place sur la base des outils déjà utilisés par la CAB. Des ateliers monothématiques peuvent être proposés régulièrement tout au long de l'année. La CAB proposera également d'organiser des stands de sensibilisation dans les enseignes de grande distribution du territoire. **7 - Développer la sensibilisation auprès des scolaires et des enfants** Continuer de proposer des animations scolaires et des visites de site, en proposant de nouvelles animations si cela est pertinent. Inscription des enseignants volontaires via une plateforme ou par mail. **8 - Continuer la collecte des piles pour la sensibilisation aux déchets dangereux** Rencontrer les maires, écoles et autres établissements (n'ayant pas encore de bornes à piles) pour les convaincre de l'intérêt d'installer des bornes.	250 ateliers animés et 3 750 participants 250 animations scolaires et 6 250 scolaire sensibilisés 60 points de collecte de piles installés
Instruments économiques	**9 - Etudier la faisabilité de la tarification incitative et la possibilité de réduire la fréquence de passage des OMR une fois les foyers équipés en composteurs** Réaliser une étude de faisabilité d'une tarification incitative puis une étude sur la possibilité de réduire la fréquence de collecte des OMR. La mise en place effective d'une tarification incitative pourrait aboutir à une réduction de DMA 34 kg/hab./an.	2 études à réaliser
Gaspillage alimentaire	**10 - Organiser des ateliers de sensibilisation pour la réduction du gaspillage alimentaire** Organiser des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire portés pour partie par la CAB et pour partie par des partenaires locaux. **11 - Lutter contre le gaspillage dans les cantines scolaires et développer des filières de don alimentaire sur le territoire** Sensibiliser les convives et accompagner les cantines dans l'évolution de leurs objectifs et de leur fonctionnement afin de limiter la production de déchets alimentaires	80 ateliers organisés (1 200 personnes) 45 cantines scolaires accompagnées
Biodéchets et déchets verts	**12 - Continuer de développer le compostage individuel** Donner de l'ampleur à la distribution des composteurs individuels, former les habitants à leur	2 800 composteurs individuels distribués

	bonne utilisation et développer un réseau de guides composteurs relais des bonnes pratiques sur le territoire **13 - Développer le compostage partagé (résidences, quartiers, établissements scolaires…)** Développer des sites de compostage dans l'habitat collectif (à l'échelle de résidences et quartiers) en s'appuyant sur les bailleurs pour sensibiliser et former les gardiens. Les sites comprendront 3 bacs et seront exploités par la CAB. Un réseau de guides composteurs et référents de sites sera créé. Pour les établissements scolaires à visée pédagogique, 1 seul bac sera installé. **14 - Réduire progressivement la collecte des déchets verts et encourager les usagers à la gestion de proximité en leur proposant des solutions de broyage** Organisation de formations au jardinage raisonné sur le territoire. Opérations de broyage collectif en déchèterie. Une fois ces pratiques bien intégrées, réduction progressive de la fréquence de collecte pour les déchets verts.	90 sites de compostage collectif à l'échelle de quartiers, résidences ou cantines 60 composteurs pédagogiques dans les écoles 280 opérations de broyage d'ici 2029
Consommation responsable	**15 - Mettre en place le Défi Familles sur l'ensemble du territoire** Réalisation d'un défi sur une zone du PLUI (6 zones au total) par année. Ce défi est géré par une association partenaire : la CAB a un rôle de communication et de suivi. Le défi est réalisé sur 6 mois avec organisation d'ateliers, de temps d'échanges et de pesées régulières avec les familles participantes. **16 - Soutenir et développer les initiatives permettant aux usagers de consommer moins de produits emballés ou jetables (ex : consigne, vrac, objets réutilisables…)** Octroi de soutiens financiers dans un cadre formalisé (de type appel à projet) tous les 2 ans en suivant le même déroulé. Prioriser les projets existants qui rencontrent des difficultés. Exemples de projets : magasin vrac, consigne pour réemploi, épicerie itinérante… **17 - Créer une plateforme de prêt d'outils et de partage de compétences** Plateforme physique intégrée à la déchèterie de Beauvais, en lien avec l'espace réemploi. Antennes possibles dans l'habitat collectif. Les usagers	6 éditions – 120 participants 15 projets subventionnés par la CAB 150 prêts d'outils via la plateforme

	viennent lors de permanences et s'organisent entre eux. Partages de compétences organisé par la CAB. **18 - Poursuivre la distribution de "Stop Pub"** Distribution des « Stop Pub » aux habitants via les communes, les déchèteries, les recycleries, lors des animations et à l'occasion de la distribution de bacs et de la sensibilisation en porte-à-porte. Une enquête adressée aux habitants pourrait permettre d'évaluer l'utilisation du « Stop Pub ».	50 % de la population couverte
Augmentation de la durée de vie	**19 - Développer le réemploi en déchèterie** Le réemploi sera intégré dans le schéma directeur des deux dernières déchèteries n'ayant pas encore de collecte du réemploi. Plusieurs solutions de réemploi peuvent être mises en place sur les déchèteries dont les caissons de réemploi.	5 déchèteries équipées de solutions de réemploi
	20 - Développer le réemploi à la fin des événements Mise à disposition d'une solution de réemploi, comme la mise en place d'un caisson de réemploi (ou d'un espace) dans lequel les participants pourront déposer leurs objets réemployables. Solution proposée notamment pour les événements de type brocantes et vide-greniers, en visant au moins un par commune chaque année.	60 évènements avec réemploi en fin d'évènement
	21 - Mailler le territoire en solutions de seconde vie des produits (ex : don, troc, vente entre particuliers…) L'action a pour but de proposer des solutions de seconde vie des produits comme : des événements « trocs », des événements de réemploi lors des rentrées scolaires ou des périodes de fêtes. La CAB peut aussi financer des actions menées par des acteurs locaux.	60 solutions pérennes locales de réemploi installées
	22 - Développer les Repair Cafés et expérimenter l'implantation de "points de réparation" avec des animations sur le réemploi Portage par une association du territoire du développement des Repair Cafés, soutenu par le réseau régional. Développement des « points de réparation » par la CAB afin de sensibiliser les administrés à la réparation et de leur apprendre à réparer eux même leurs objets défectueux.	60 événements organisés autour de la réparation
	23 - Cartographier et visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire Référencement de l'ensemble des acteurs du réemploi et de la réparation par la CAB et	50 acteurs référencés

	construction d'une cartographie mise à jour régulièrement disponible sur le site de la CAB.	
Déchets des entreprises	**24 - Accompagner les commerçants dans la réduction des déchets à travers des diagnostics et une labellisation** Accompagnement individualisé des commerçants (diagnostic déchets) aboutissant à une labellisation de ceux qui sont engagés, en partenariat avec une association du territoire (ex : Zéro Déchet Beauvais).	40 commerçants engagés
	25 - Réduire les déchets générés sur les marchés alimentaires tout en y généralisant le tri Développement de la collecte et du tri sur les marchés. Mise en place d'un cadre pour le don d'invendus alimentaires par des associations auprès du grand public ou de personnes en difficulté dans un cadre conventionné. Plus tard : développement du réemploi de cartons et cagettes.	10 marchés engagés -50 % déchets alimentaires

5.1.2 L'adoption du plan d'action du PLPDMA

L'élaboration de programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis 2012 en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME.
Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un état des lieux, des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), un plan d'actions permettant d'atteindre ces objectifs et des indicateurs de suivi. En outre, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.
Les PLPDMA sont élaborés pour 6 ans. Ils doivent inclure un objectif de réduction des DMA compatible avec les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et tenant compte de l'objectif de réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.
Ce 1er PLPDMA durera 6 ans (2024-2029) et comprendra 25 actions réparties en 5 grands thèmes :

- **Éco-exemplarité et déchets des entreprises** : donner l'exemple et être cohérent entre ce qui est demandé aux administrés et ce qui est fait par les établissements publics et les entreprises ;
- **Sensibilisation** : informer sur la gestion des déchets et ses impacts, partager des nouvelles manières de consommer, créer des dynamiques entre les acteurs ;

- **Gaspillage alimentaire et biodéchets** : réduire les quantités de biodéchets jetés, composter les biodéchets produits ;
- **Consommation responsable** : donner aux habitants les moyens de consommer mieux et autrement ;
- Augmentation de la durée de vie des produits : favoriser la seconde main, la réparation.

La procédure de validation du PLPDMA est la suivante :

1. Consultation du public sur le projet de PLPDMA (effectuée du 15 septembre au 15 octobre 2023) ;

2. Communication des remarques aux membres de la CCES et du COPIL (novembre 2023) ;

3. Délibération de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis approuvant le plan d'action du PLPDMA (décembre 2023).

Les chiffres clés :

Les objectifs fixés par les membres du copil sont de :

-23 % de réduction des DMA (Déchets Ménagers et assimilés) en 2030 par rapport à 2010 soit **145 kg/hab. ;**
-15,6 % de réduction des DMA en 2029 par rapport à 2023 soit **-91 kg/hab.**

Un objectif complémentaire de réduction des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) a été fixé à **-30 %** en 2030 par rapport à 2010 soit **-103kg/hab.**

Estimation des moyens humains et financiers :

4,6 ETP (Equivalent Temps Plein) sont estimés nécessaire en 2024 au lancement du PLPDMA (dans le service prévention uniquement).

Les moyens financiers hors ETP se chiffrent à **123 333 euros** en moyenne/an (**740 000 euros** sur les 6 années du PLPDMA), en comptabilisant uniquement le budget du service prévention Déchets.

Le budget annuel varie entre **0,92** et **1,32 €/hab./an** soit **7,12 €/hab.** sur la durée du PLPDMA. Les coûts engendrés par la mise en place du plan d'action du PLPDMA peuvent être mis en perspective avec les économies potentielles attendues grâce à la réduction des tonnages de déchets collectés et traités qui découlera de cette politique ambitieuse de prévention des DMA.

6. LA SENSIBILISATION DES HABITANTS

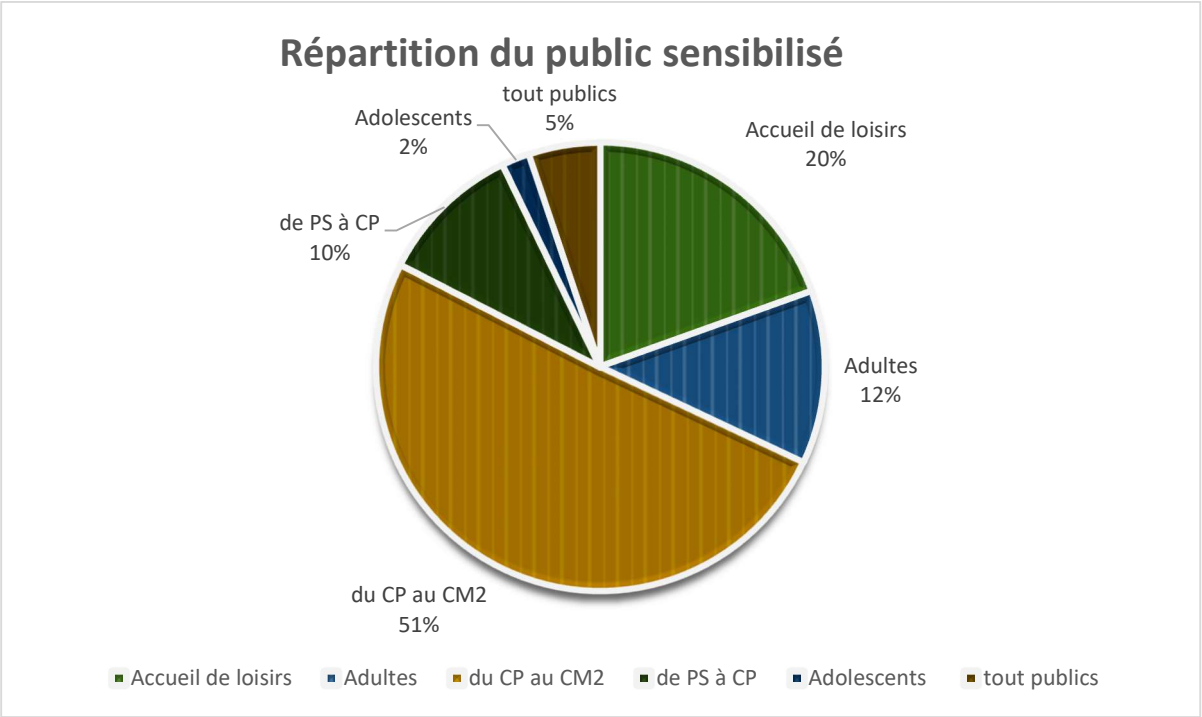
L'année 2023 a été rythmée par plusieurs période d'animation.

- 4 animations « compotes zéro déchet » ;
- 63 animations abordant la prévention et tri des déchets ;
- 15 animations spécifique sur le tri des déchets ;
- 7 visites de déchetterie.



Les livraisons de contenants de pré collecte se poursuivent avec cette année une livraison phare pour le collège Condorcet de Bresles pour une expérimentation avec des jeunes volontaires pour être éco-délégué.

121 visiteurs sensibilisés à la déchetterie (élus, grand public, ados des structures de loisirs et élèves de 5 à 12 ans.)



1956 personnes sensibilisées (1812 en 2022) soit 144 habitants en plus.

6.1.1 L'atelier compote maison pour les accueils de loisirs

Cet atelier permet aux enfants d'apprendre à réaliser une compote zéro déchet. Le service prévention a offert à chaque enfant du groupe une gourde à compote rechargeable afin de reproduire cet atelier à la maison avec leurs familles.
L'Objectif étant d'apprendre à réduire sa poubelle (par des petits gestes du quotidien) et mieux manger.

ENVIRONNEMENT URBAIN

Fiche Activité

Réf. :
Mise à jour :

Prévention et gestion des déchets ménagers

Tranches d'âge	Lieux	Période de l'année	Nombre de séances	Tarif	Périmètre d'action
4 à 6 ans	Dans l'établissement	Oct -Nov	1 séance de 1h30 le matin puis 1h30 l'après midi	Gratuit pour les établissements. Coût pris en charge par la ville de Beauvais ou la CAB	Beauvais CAB





Demande d'intervention à enregistrer avant le : **Au minimum 15 jours avant la date souhaitée**

ACTIVITÉ ASSURÉE PAR :

L'animatrice de prévention et de sensibilisation au tri des déchets

OBJECTIFS DES ACTIVITÉS :

Objectifs en fonction de l'âge des enfants.

- Proposer des changements grâce à un ou plusieurs écogestes
- S'initier aux règles de tri en vigueur sur l'agglomération du Beauvaisis
- Découvrir le parcours d'un déchet
- Connaître les bases du recyclage via les étapes du recyclage d'une bouteille plastique

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS :
4 à 6 ans :

Temps d'animation sur le tri des déchets et recyclage le matin puis temps de prévention avec la réalisation d'une compote zéro déchets l'après midi.

Avant l'intervention :
Prévoir un mur libre pour illustrer certains exemples à partir d'un vidéo-projecteur.
Prévoir le nécessaire pour la cuisine : pomme, ustensile et cuisson et mixage. Ne pas prévoir de contenant pour la compote.

Après l'intervention :
Mise en place d'actions de prévention (prêt d'un composteur, collecte évènementiel de textiles, de déchets électriques, de piles, d'ampoules etc.)
Sensibilisation aux consignes de tri en direction du personnel de l'établissement (animateurs, personnels d'entretien etc.)
Améliorer ou faciliter la collecte des emballages et papiers.



52 enfants ont pu bénéficier d'une « pompote » rechargeable

6.1.2 Les animation tri et prévention pour les établissements scolaires

Comme chaque année, les enseignants ont la possibilité de solliciter une intervention en classe par le biais de la plateforme AEL ou par mail.



ENVIRONNEMENT URBAIN

Fiche Activité

Réf. :
Mise à jour :

Prévention et gestion des déchets ménagers

Tranches d'âge	Lieux	Période de l'année	Nombre de séances	Tarif	Périmètre d'action
7- 11 ans	Dans l'établissement	Oct Nov-Déc Janv-Fév Mars-Avril Mai-juin	1 séance de 2h	Gratuit pour les établissements. Coût pris en charge par la ville de Beauvais ou la CAB	Beauvais CAB

Demande d'intervention à enregistrer avant le : **Au minimum 15 jours avant la date souhaitée**

ACTIVITÉ ASSURÉE PAR :

L'animatrice de prévention et de sensibilisation tri des déchets

OBJECTIFS DES ACTIVITÉS :

- Prendre conscience de notre production de déchets
- Hiérarchiser les modes de traitement des déchets
- Induire un changement de comportement par l'appropriation d'un ou plusieurs écogestes
- Connaître les règles de tri en vigueur sur l'agglomération du Beauvaisis
- Découvrir les moyens de collecte des déchets
- Connaître les bases du recyclage

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS :
CE1 au CM2 :

1. Échange autour de la définition d'un déchet.
2. Sensibilisation à la réduction des déchets.
3. Découverte des différents mode de traitements et de gestion des déchets sur notre territoire.
4. Rappel des bons gestes de tri des déchets ménagers.

Avant l'intervention :
Prévoir un Tableau Blanc Interactif ou rétroprojecteur pour illustrer certains exemples.
Préciser avant l'intervention si les élèves ont déjà été sensibilisés aux gestes de tri.

Après l'intervention :
Mise en place d'actions de prévention (prêt d'un composteur, collecte évènementiel de textiles, de déchets électriques, de piles, d'ampoules etc.)
Sensibilisation aux consignes de tri en direction du personnel de l'établissement (enseignants, personnels d'entretien etc.)
Améliorer ou faciliter la collecte des emballages et papiers.
Possibilité de visiter le centre de tri et le centre de valorisation énergétique du SMDO **visite à partir du 8 ans** (inscription via leur site)

459 élèves ont été sensibilisés en 2023

6.1.3 Les établissements sensibilisés au tri et à la prévention des déchets

DATE	ANIMATIONS	NIVEAU	PUBLIC RECU OU LIEU DE VISITE	EFFECTIF REEL
22/02/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire de l'Europe	23
01/03/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Georges Dartois	27
08/03/22	Prévention et tri	Adultes	RPA lé Clé des champs	7
16/03/22	Visite déchetterie	jeunes (ados)	SSSI de Beauvais	2
17/03/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire Auneuil	24
31/03/22	Sensibilisation au tri	Adultes	Entreprise INGRAM MICRO SERVICES	80
01/04/22	Visite déchetterie	Adultes	Chantier d'insertion	22
04/04/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	12
05/04/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	13
06/04/22	Prévention et tri	Adultes	RPA le Prayon	7
03/05/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Auneuil	25
24/05/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Auneuil	25
31/05/22	Visite déchetterie	Adultes	ALSH BEAUVAIS	15
05/06/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier NDT	60
07/06/22	Visite déchetterie	jeunes (ados)	GROUPE SOS JEUNESSE	20
09/06/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Victor Duruy	23
14/06/22	Visite déchetterie	PS-GS	Maternelle HC Andersen	23
20/06/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire Jean Rostand	20
21/06/22	Prévention et tri	CM1-CM2	Elementaire de Bresles	50
22/06/22	Prévention et tri	6-12 ans	Plan d'eau du canada	130
23/06/22	Prévention et tri	6-12 ans	Plan d'eau du canada	959
24/06/22	Prévention et tri	CE2-CM1	Elementaire St Paul	20
27/06/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire St Paul	21
05/07/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier St Jean	15
12/08/22	Prévention et tri	jeunes (enfants)	ALSH BEAUVAIS	20
19/08/22	Prévention et tri	tout publics	Quartier St Jean	12
10/09/22	Prévention et tri	tout publics	Ecole Allonne/Villers sur There	30
23/09/22	Prévention et tri	Ecole primaire	Ecole Therdonne	45
26/09/22	Prévention et tri	jeunes (ados)	EMP College Fauqueux	9
27/09/22	Prévention et tri	Adultes	Employés de communes	10
28/09/22	Visite déchetterie	Ecole primaire 3-11	ALSH Warluis/Allonne	24

04/10/22	Prévention et tri	Ecole primaire 3-11	Ecole de Warluis	42
05/10/22	Prévention et tri	6-12 ans	ALSH de Bresles	30
06/10/22	Prévention et tri	CM2	Elementaire Jacques Prévert	23
10/10/22	Prévention et tri	CM1	Elementaire Victor Duruy	22
17/10/22	Prévention et tri	Adultes	Employés de communes	25
18/10/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Alphonse Daudet	12
08/11/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Louis Aragon	14
10/11/22	Prévention et tri	CE1	Elementaire Alphonse Daudet	12
17/11/22	Prévention et tri	CE1	Ecole privée Notre Dame	23

1975 enfants et adultes ont été sensibilisés en 2023, contre 2213 en 2022

6.1.4 Les actions hors milieu scolaire



Partenariat avec l'OPAC de L'oise dans le but de sensibiliser les habitants aux consignes de tri
Lors d'une « remise des clefs » par le bailleur Clésence, le service prévention Déchets a été sollicité pour rappeler aux habitants les consignes de tri, la localisation des bornes à verres les plus proches et l'accessibilité en déchetterie.

Des familles qui participe activement aux activités du centre social de St Jean à Beauvais ont été informées des consignes de tri lors d'un atelier, elles peuvent aujourd'hui être relais des consignes de tri basique du bac jaune.



Sensibilisation de plusieurs agents de différents corps de métier (ALSH et îlotiers de Beauvais.)

Plus de 70 employés des PEP grand Oise ont été informés aux consignes de tri du territoire, ils encadrent aux quotidiens des jeunes en situation de hanicap ou en difficulté.





Stand de prévention autour du gaspillage alimentaire en centre-ville de Beauvais et à la fête du quartier st Jean

Près de 200 enfants ont été sensibilisés au plan d'eau du canada lors d'un évènement à destination des scolaires, nous avons demandé à ce que les enfants apportent un Pique-nique zéro déchets. Les familles ont bien adhérées à ces recommandations.





250 kilos d'objets ont pu être réemployés.

Collecte pour Réemploi d'objets lors de la brocante de Warluis.

Nous avons également accompagné le SMDO sur un stand « éco-évènement » pour le village estival à Rochy condé.

6.1.5 La Semaine Européenne de la réduction des déchets



Pour la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), nous avons proposé une réunion publique à l'ASCA de Beauvais autour des déchets et du compostage, ainsi que des ateliers autour de la réduction des déchets avec des associations et des acteurs locaux (atelier de la bergerette, AMAP, Eleonore Bobo savonnière, Alep)



La journée s'est terminée par une séance de cinéma avec le film d'animation *les boxtrools.*

6.1.6 Accompagnement dans le cadre des cantines durables

La maison de l'économie solidaire nous a conçu et fabriqué une table de tri, en collaboration avec le service transitions santé.

L'objectif est de proposer cette table en prêt pour faciliter le geste du tri et aider à la pesée des restes de repas. Nous espérons que cela incitera les communes à continuer cette démarche après son départ



En 2023 elle a été utilisée au sein des cantines de Goincourt, Hermes, Saint Martin Le Nœud et Bailleul sur Thérain.

Les premiers retours sont positifs car elle incite les cantines à acquérir leur propre table (ou d'en fabriquer une)

7. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En 2023, nous avons poursuivi les ventes de composteurs à tarif réduit et nous avons travaillé à la mise en place de la gratuité des composteurs pour 2024 afin d'augmenter la dotation en direction des ménages.

Nous avons effectué, 16 ventes de composteurs individuels en 2023.

	vente 2023	recette	achat	dif cout
Quadria 400L	151	2114	7112,1	4998,1
Quadria 600L	45	945	3204,9	2259,9
Quadria 800L	36	828	2736,72	1908,72
TOTAL	**232**	**3887**	**13053,72**	**9166,72**

232 composteurs ont été vendu en 2023.

La gratuité des composteurs a été adopté par le conseil communautaire le 12 décembre 2023.
Nous avons également opté pour déployer uniquement des composteurs de 400 litres.
Les composteurs seront donc distribués gratuitement à partir du 1er janvier 2024.

Fin 2023, nous avons mis en place une communication permettant de distribuer les composteurs lors de 6 réunions publiques (sur l'année 2024) sur les 6 secteurs du PLUI.

Adopte un composteur !

Six réunions d'information dans vos communes

L'opération « Adopte un composteur » a été lancée par le service Déchets de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) en janvier dernier. L'objectif est d'atteindre en 2024 la distribution gratuite de 800 composteurs sur le territoire et la mise en place de six réunions d'information sur le tri, le compostage et la gestion des déchets vert qui auront lieu, les :

- >> Samedi 24 février à Bresles
- >> Samedi 2 mars à Auneuil
- >> Samedi 16 mars à Allonne
- >> Samedi 20 avril à Beauvais
- >> Samedi 7 septembre à Crèvecœur-le-Grand
- >> Samedi 26 octobre à Saint-Paul

Une distribution gratuite de composteurs sera organisée à l'issue de chaque réunion.

Pour pouvoir bénéficier d'un composteur, il vous faut :

- >> Résider sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis
- >> Assister à la réunion d'information
- >> Bénéficier d'un espace vert à son domicile
- >> Ne pas avoir déjà acheté un composteur à tarif réduit auprès du service Déchets de la CAB
- >> Attester que vous prendrez bien soin du composteur que vous adopterez.

Les inscriptions à ces réunions sont obligatoires via un formulaire en ligne disponible sur le site internet beauvaisis.fr



*Pour les administrés qui n'ont pas d'accès internet, l'inscription pourra se faire par téléphone sur le fil jaune du service gestion et prévention des déchets de la CAB : **0800 00 60 40**.*

7.1.1 Le Compostage partagé

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le
ID : 060-200067999-20230123-A_DEL_2022_0361-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération du bureau communautaire n° A-DEL-2022-0361

Convention de partenariat de site de compostage partagé.

MME. Béatrice LEJEUNE, Vice-Présidente

La communauté d'agglomération du beauvaisis doit généraliser le tri à la source des biodéchets pour se conformer aux exigences réglementaires. Dans ce contexte, un programme d'actions et de promotion du compostage individuel, partagé et en établissement va être déployer sur l'ensemble du territoire.

Ce programme, estimé à 146 928 € est soutenu à 75% par l'ADEME.

Afin de faciliter le déploiement du compostage partagé, le Service Prévention Déchets souhaite devenir exploitant des sites dont il a la charge. Cela induit d'accompagner les bailleurs, syndic (ou tout autre porteur de projet) à définir la faisabilité du projet puis de mettre en place et suivre les sites de compostage partagé afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Avant chaque implantation de site, une convention tripartite (CAB, commune et porteur de projet) définissant précisément le rôle de chacun sera établie.

Il est proposé au bureau communautaire :
- d'approuver que la CAB, par l'intermédiaire de son maître composteur, devienne exploitant des sites dont elle a la charge ;

- d'approuver la mise en place de la convention de partenariat pour le compostage partagé sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.
Votes pour : 28

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Début 2023, nous avons fait adopter par le conseil communautaire une convention spécifique sur le compostage partagé

8 nouveaux sites de compostage partagé ont vu le jour en 2023 :



Résidence Jeanne Hachette à Beauvais, syndic Figa, 3 sites de compostage.



Résidence Cathédrale à Beauvais Syndic AGT



Résidence Pont Laverdure à Beauvais syndic AGT



Résidence La mie au Roy à Beauvais syndic Citya



Gendarmerie de Beauvais, 2 sites

Nous avons effectué 9 retournements de site sur 2023, et passé prêt de 5 tonnes de biodéchets en maturation. Nous estimons la quantité déposée dans nos composteurs partagé à presque **9 tonnes** pour cette année 2023.



Retournement Pont Laverdure





Distribution de compost résidence Jeanne Hachette

Un carnet de suivi électronique a été mis en place afin de suivre chaque site de compostage.

Nombre de site fonctionnel	Nombre de référents de site	Nombre de foyer composteur estimé	Estimation de biodéchet kg/an	Quantité passée en maturation en Litre	Estimation kg passé en maturation
10	20	179	8950	8700	5220

Jeanne Hachette Bat N	rue sénéfontaine	Beauvais	sur le coté du batiment N
accessibilité	ouvert	code	
bac d'apport	bac de structurant	bac de maturation	
800	elan ces	600	

	Nom	mail	tel
Referent 1	Mme Messen	francine.messen@icloud.com	06 10 54 12 38
Referent 2	Mme Portugal	mc.portugal@wanadoo.fr	03 44 82 76 94
Référent 3			
Référent 4			

NB d'appartement	
Nb d'appartement composteur	20
%	#DIV/0!
Estimation de kg de biodéchet/an	1000
Retournement, passage en maturation	2
litre mis en maturation	1400
Estimation de kg de biodéchet mis en maturation	840



carnet de suivi							
date	intervenants	autre participant	observation	action	rempl apport	rempl struc	rempl maturation
04/03/2023	E Laborie	figa	inauguration	mise en place	0	100	0
27/04/2023	E Laborie		bac plein	changement de bac, passage au 1000l	90	20	0
09/06/2023	E Laborie		bac d'apport plein	retournement	10	100	80
27/07/2023	E Laborie	pauline	contrôle	brassage	50	50	50
08/08/2023	Maximilien		contrôle - Mauvaise odeurs + mouches et abeilles	Brassage + Apport de Broyat dans le bac de structurant (100 litres)	60	60	50
04/10/2023	E Laborie	figa	retournement	retournement+ distri compost	0	80	100
23/11/2023	E Laborie	ludovic	ras	brassage	40	80	80



Nous avons également organisé 2 sessions de formation, référent de site de compostage.

17 administrés ont été formés « référent de site de compostage » partagé, conjointement avec l'association Corrélation.

7.1.2 Animation et réunion publique

5 réunions publiques dédiées au compostage ont été organisées sur les communes de Troissereux, Bailleul sur Thérain, Laversines, Beauvais et le Mont saint Adrien.



Réunion publique auprès des jardins familiaux de Troissereux

Réunion publique à l'ASCA pour la SERD



7.1.3 Tableau des animations autour du compostage

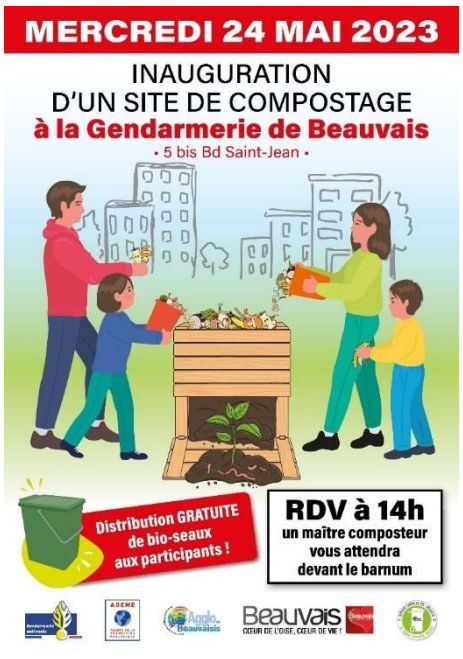
Date	Evenement	Description	Lieu	Nb de personne
04/07/2023	Formation	initiation au compost depuis janvier 2023	st beauvais	232
07/01/2023	Réunion	réunion publique jardin famillliaux Troissereux	troissereux	70
04/04/2023	Inauguration	figa jeanne hachette 2 sites	beauvais	40
13/04/2023	Formation	Salamandre ST	beauvais	10
25/01/2023	réunion	Vente de composteur bailleul	bailleul	35
22/05/2023	Inauguration	Inauguration 2 sites de compostage AGT	Beauvais	40
11/05/2023	Pédagogique	Composteur pédagogique ecole pierrefite	pierrefite	25
04/06/2023	Pédagogique	fête de quartier notre dame du thil	beauvais	60
24/06/2023	Inauguration	Inauguration site de compostage mie au roy	beauvais	30

28/06/2023	Inauguration	Inauguration 2 sites de compostage gendarmerie	beauvais	30
29/06/2023	Inauguration	Inauguration site de compostage jeanne hachette	beauvais	25
26/06/2023	Réunion	Réunion public le mont saint Adrien	le mont	15
19/04/2023	Pédagogique	Accueil de loisir Laversines déchetterie de Beauvais	beauvais	25
18/11/2023	Réunion	SERD	beauvais	30
23/09/2023	Formation	Diplôme referent de site	Beauvais	7
28/10/2023	Formation	Diplôme referent de site	Beauvais	10
27/02/2023	Inauguration	Cantine goincourt	goincourt	50
18/11/2023	SERD	Sensibilisation au compostage	Beauvais	20
		Total	-	754

Sur l'ensemble de l'année, **754** personnes ont été sensibilisées au compostage (533 en 2022)

Ci-dessous, réalisation de plusieurs flyers et formulaires à l'attention des habitants









Un article a été rédigé dans le journal de l'Agglomération du Beauvaisis (Beauvaisis notre territoire)

Le compostage se développe

Sous l'impulsion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et de ses partenaires, par exemple l'association Collembole, la pratique du compostage s'est fortement répandue sur le territoire. Elle contribue à la nécessaire réduction des déchets et à l'enrichissement des sols. Vous aussi, adoptez les gestes simples du compostage !



Deux sites de compostage viennent de voir le jour au sein de la résidence Jeanne Hachette, à Beauvais. D'autres sites sont en cours d'étude et seront créés très prochainement.

Les biodéchets, qui englobent principalement les déchets alimentaires (ou déchets de cuisine et de table) et les déchets verts (issu de l'entretien des jardins), représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages !

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, il sera obligatoire, à compter du 1er janvier 2024, de trier ces biodéchets à la source. Le compostage, individuel ou collectif, est LA solution pour satisfaire cette obligation.

Compostage partagé

La CAB déploie progressivement des sites de compostage partagé dans les secteurs d'habitat collectif. Les principaux facteurs de réussite sont l'implication et la motivation de l'ensemble des participants.

Un site de compostage partagé (ou collectif) est composé, a minima, de 3 bacs qui ont chacun une fonction précise :

Le « bac de stockage des déchets secs ». Il est approvisionné de feuilles mortes et de broyat de bois. Il constitue une réserve essentielle de « déchets riche en carbone ».

Le « bac d'apport ». Il accueille, au quotidien, les apports de déchets compostables, auxquels sont ajoutés des déchets riches en carbone. Le processus de compostage démarre ici, l'activité microbienne y est importante.

Le « bac de maturation ». Lorsque le bac d'apport est plein (au bout de 6 mois environ), son contenu est transféré dans ce bac, où le processus se poursuit sans nouvel apport. Au bout de 8 mois (2 mois de maturation), on peut prélever du compost jeune ; au bout de 10 mois (4 mois de maturation), on obtient du compost mûr.

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage partagé ?

N'hésitez pas à solliciter le service Prévention Déchets de la CAB (avec l'accord de votre syndic de copropriété) pour que soit étudiée la possibilité d'installer un dispositif au sein de votre résidence.

Compostage individuel

Depuis plusieurs années déjà, la CAB propose aux habitants de l'agglomération la vente de composteurs à prix réduit. Le dispositif a évolué pour renforcer l'accompagnement et le conseil aux usagers.



La CAB a ainsi recruté un maître-composteur qui dispense, par petit groupe, une initiation gratuite au compostage, avec un apport théorique de 20 minutes et une démonstration sur le site de compostage des services techniques de Beauvais.

Cette formation permet aux participants de bien choisir la taille de leur composteur et d'acquérir les bons gestes à adopter pour avoir un composteur qui fonctionne correctement.

Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à ces formations/ventes de composteurs, le service Prévention Déchets de la CAB se déplace aussi dans les communes de l'agglomération. Après être allé à la rencontre des habitants de Bailleul-sur-Thérain et de Laversines fin mars, il sera à Troissereux le samedi 24 juin pour une session destinée aux habitants de Troissereux et de Fouquenies. Inscriptions et infos auprès des mairies de Troissereux et Fouquenies.

Comment acquérir un composteur ?

Il vous suffit d'appeler le service Cadre de vie - Déchets au 0800 00 60 40 et de vous inscrire aux formations proposées les mardis matin. Un justificatif de domicile est demandé (facture EDF, etc.) ainsi qu'une pièce d'identité. Règlement par chèque ou en espèces.

Les composteurs sont en plastique recyclé. 3 formats sont disponibles :

400 litres (Ø 80.1 cm x h 94.6 cm) :	14 €
600 litres (Ø 126 cm x h 79 cm) :	21 €
800 litres (Ø 127 cm x h 89 cm) :	23 €

Comment fonctionne un composteur ?

Le compostage reproduit le cycle de la nature. Peu à peu, les déchets subissent une décomposition en présence d'oxygène, due à l'action des micro-organismes décomposeurs (vers de terre, bactéries, champignons microscopiques...)

Le processus aboutit à la production d'un amendement et d'un engrais naturel : le compost. Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

ASTUCES ! Fragmenter : plus les déchets sont coupés en petits morceaux, plus vite ils se décomposent.
Recouvrir de matière sèche : ralentira l'apparition de mouchettes.

Que peut-on mettre au compost ?

Epluchures et fanes • Reste de repas, légumes et féculents • Coquilles d'œuf, de noix • Marc de café avec filtre et dosettes papier • Sachets de thé • Carton déchiré en morceaux • Essuie-tout • Serviettes en papier • Litière végétale d'animaux herbivores • Fleurs et plantes • Petits branchages • Feuilles mortes • Copeaux de bois

Vous pouvez aussi suivre l'actualité du service Prévention Déchets sur Facebook en flashant ce QR code

FIL JAUNE
Une interrogation, un conseil pour la gestion de vos déchets ménagers, végétaux...?
0 800 00 60 40 Service & appel gratuits

7.1.4 Les objectifs 2024

Suite à l'adoption de la gratuité des composteurs, nous allons proposer des réunions de sensibilisation permettant de distribuer 800 composteurs par an.

- 7 grandes réunions publiques sur le compostage individuel et la gestion différenciée des déchets verts avec un objectif de 800 composteurs distribués et plus de 1000 personnes sensibilisées ;
- 10 retournements de sites (100 personnes) ;
- 2 formations référent de site (15 participants / formation référent de site) ;
- Création d'une convention pour le compostage de quartier.

L'objectif annuel pour 2024 est fixé à 1725 personnes sensibilisées

8 L'ORGANISATION GENERALE DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Le mode d'organisation de la collecte est fortement lié au contexte local et au niveau de qualité du service proposé mais également à la gestion des coûts tout en prenant en compte les futures évolutions réglementaires.

Les collectes en porte-à-porte

Les contenants.

Pour ce type de collecte, le service déchets met gratuitement à la disposition des administrés et des professionnels :

- des conteneurs à couvercle jaune, pour la collecte de tous les emballages et papiers ;
- des conteneurs à couvercle vert foncé, pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les particuliers) ;
- des conteneurs de couleur marron avec un couvercle marron pour les déchets végétaux dotés d'un système d'aération spécifique (pour permettre l'évacuation d'eau sous forme de vapeur et réduire le poids des végétaux collectés), qui équipent les 23 communes d'Auchy-la-Montagne, Auneuil, Aux-Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Guignecourt, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Ecu, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maulers, Muidorge, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul et Tillé ;
- des sacs papiers kraft biodégradables, à usage unique, pour la collecte des déchets végétaux (uniquement pour les particuliers) sur les 29 autres communes (hors Bailleul-sur-Thérain) ;
- des bacs beige/chocolat pour la collecte des ordures ménagères des professionnels.
- Dispositif particulier pour les habitants du centre-ville et certaines rues de Beauvais.

L'intégralité du centre-ville et de l'hypercentre de Beauvais sont dotés en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange. Ce dispositif permet aux habitants ne pouvant disposer de conteneurs, faute de place dans leur habitat, de faire le tri de leurs déchets. Il est possible de se réapprovisionner en sacs auprès des sites d'Emmaüs et de l'Epicerie Sociale. Un justificatif de domicile, ainsi qu'une pièce d'identité sont demandés pour la remise des sacs.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers.

La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, au moins une fois par semaine, exceptés les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Les emballages et papiers sont collectés une fois par semaine sur l'habitat pavillonnaire de Beauvais, deux fois par semaine sur l'habitat collectif de Beauvais et une fois toutes les deux

semaines sur les autres communes depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, avec les mêmes jours d'exemption que pour les déchets résiduels.

Avant la mise en place de l'extension de tri courant 2019, la collecte des emballages ménagers recyclables concernait séparément les corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires) et les corps plats (papiers-journaux-magazines-cartons) pour les particuliers, ainsi que les cartons et papiers de bureaux pour les professionnels. Désormais avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages et tous les papiers sont collectés dans le même bac et lors de la même collecte. La collecte des cartons et papiers de bureaux pour les professionnels est conservée.

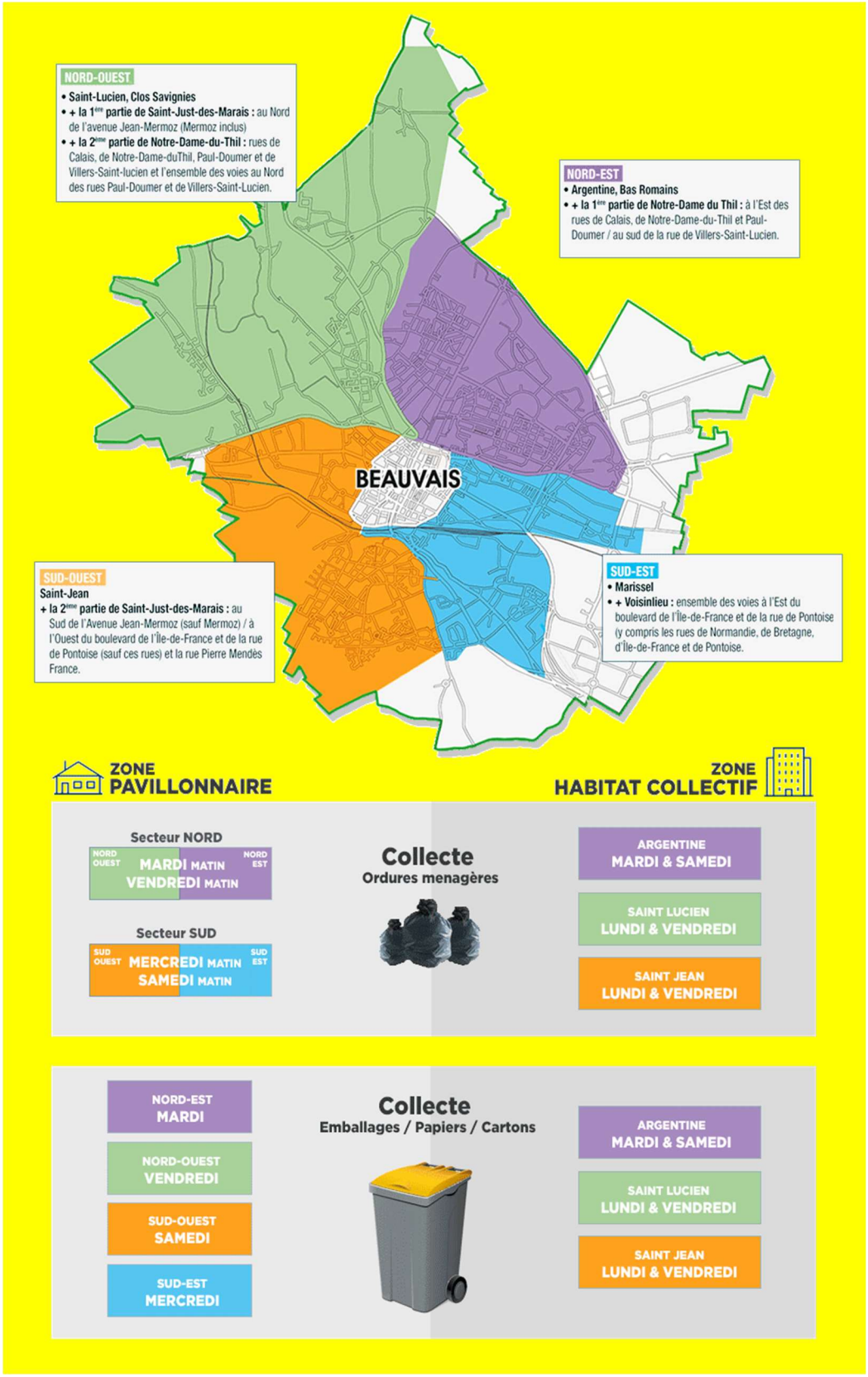
Sur les 53 communes, la collecte est assurée par la société SEPUR.

Les jours et fréquences de collecte par secteur d'habitat de Beauvais et par secteur géographique de la CAB sont précisés sur les cartes ci-après.

Jours de collecte à Beauvais (Centre-ville et hyper-centre) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



Jours de collecte à Beauvais (Quartiers) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



Jours de collecte 52 communes de la CAB (Hors Beauvais) – ordures ménagères et emballages, papiers et cartons



Collecte
Ordures menagères

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Collecte
Emballages / Papiers / Cartons

MARDI SEMAINES IMPAIRES	MARDI SEMAINES PAIRES
MERCREDI SEMAINES IMPAIRES	MERCREDI SEMAINES PAIRES
JEUDI SEMAINES IMPAIRES	JEUDI SEMAINES PAIRES
VENDREDI SEMAINES IMPAIRES	VENDREDI SEMAINES PAIRES

La collecte sélective des déchets végétaux.

Cette collecte est assurée par la société SEPUR sur les communes (Hors Bailleul-sur-Thérain) de la CAB.

Les déchets végétaux représentent l'ensemble des déchets de jardin des particuliers : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies, branchages d'arbustes, etc. Ces déchets doivent être exempts de tout autre type de matériaux y compris les terres, sables, gravats et fumiers.

La collecte des déchets végétaux est réservée exclusivement aux maisons particulières. L'habitat collectif, les résidences privées et les bailleurs ne bénéficient pas de cette prestation.

La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux a lieu de début avril à fin novembre. La collecte est hebdomadaire et fait l'objet de quatre sectorisations :

- Lundi matin : Allonne, Auchy-la-Montagne, Auneuil, Auteuil, Aux Marais, Berneuil-en-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fontaine-Saint-Lucien, Fouquenies, Francastel, Frocourt, Goincourt, Guignecourt, Herchies, Hermes, Juvignies, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Le Mont Saint-Adrien, Le Saulchoy, Luchy, Maisoncelle-Saint-Pierre, Milly-sur-Thérain, Nivillers, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Rotangy, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Martin-le-Noeud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux, Verderel-lès-Sauqueuse, Warluis ;
- Mardi matin : Laversines, Fouquerolles, Velennes, Lafraye, Haudivillers, Le Fay-Saint-Quentin ;
- Mercredi matin : Rémérangles, Litz, La Rue-Saint-Pierre, La Neuville-en-Hez ;
- Jeudi matin : Beauvais.

Les déchets végétaux doivent être présentés à la collecte soit dans des conteneurs dédiés soit dans des sacs papiers, fournis gratuitement et distribués par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les administrés ayant des volumes importants à évacuer doivent apporter leurs déchets végétaux dans les déchetteries intercommunales, les points verts du territoire de l'agglomération ou pratiquer le compostage individuel.

La collecte des objets encombrants.

La collecte des objets encombrants s'effectue, en porte-à-porte, sur rendez-vous après appel téléphonique des usagers. Ce service est destiné en priorité aux personnes à mobilité réduite ou non véhiculé pour se rendre en déchetterie.

Cette prestation est assurée par la société SITA Oise. Les objets encombrants sont collectés en deux flux :

- les objets encombrants non valorisables collectés en benne ;

- les objets encombrants valorisables, les déchets électriques et électroniques ainsi que la ferraille sont collectés à l'aide d'un camion plateau.

La société SITA Oise, lors de la collecte des encombrants, est tenue de préserver l'état des objets pouvant être réemployés, ainsi que des appareils électriques et électroniques. Ces derniers sont collectés de sorte de pouvoir être isolés au vidage.

Par ailleurs, depuis le 1er avril 2023, les autres objets encombrants sont compactés lors du ramassage et évacués via la déchèterie de Beauvais.

Entre dans la dénomination "objets encombrants", l'ensemble des objets d'équipement ménager qui, en raison de leur poids, de leur volume ou de leur nature ne peuvent être présentés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers. (Par exemple : lave-linge, réfrigérateur, congélateur, appareils de cuisson, vélos, meubles, sommiers, matelas, canapés …).
Ne sont pas compris dans la dénomination "objets encombrants" :

- les gravats issus des travaux des particuliers ;
- les déblais, gravats, décombres ou débris provenant des travaux publics ou privés ;
- les déchets fermentescibles : déchets ménagers, déchets végétaux, souches d'arbres ;
- les déchets dangereux des ménages : peinture, huile de vidange, piles, batteries… ;
- les pneus, les bouteilles de gaz, les extincteurs.

La collecte des déchets assimilables.

Sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, les déchets assimilables aux déchets ménagers (ne provenant pas des ménages) sont collectés en même temps que ceux produits par les ménages, sous réserve du respect du type et des quantités de déchets présentés à la collecte.

Sont concernés, les différents bâtiments administratifs, les établissements scolaires, les artisans, les commerçants, les petites et moyennes entreprises et industries … La collecte se faisant en même temps que celle des ménages, le tonnage n'est pas quantifié avec exactitude.

Pour répondre plus spécifiquement aux besoins des professionnels et des administrations, une collecte de cartons est en place sur la zone hypercentre et les zones d'activités de Beauvais.

Les collectes par apport volontaire.

La collecte sélective en apport volontaire est désormais bien implantée sur le territoire de l'agglomération et représente un excellent complément à la collecte organisée en porte-à-porte.

Elle s'opère sur le domaine public ou assimilé grâce à des colonnes de récupération destinées à recevoir :

- les emballages et papiers (colonne à plastron gris ou jaune ou colonne à plastron bleu) ;
- les ordures ménagères (colonne à plastron gris) ;

- le verre (colonne à plastron vert).

393 colonnes aériennes et 175 colonnes enterrées sont réparties sur les 53 communes de l'agglomération pour répondre aux besoins des habitants du territoire.

Sur la ville de Beauvais, il y a :

- 58 colonnes à papiers (24 aériennes et 37 enterrées) ;
- 70 colonnes pour les emballages plastiques (31 aériennes et 39 enterrées) ;
- 166 colonnes pour la collecte du verre (130 aériennes et 36 enterrées) ;
- 63 colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Sur les communes rurales, il y a 208 colonnes destinées à la collecte du verre ainsi que 4 colonnes aériennes dédiées aux papiers et aux emballages plastiques.

La collecte du verre par apport volontaire est assurée par les sociétés REMONDIS ainsi que son sous-traitant MINERIS.

La collecte des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des ordures ménagères en apport volontaire est assurée par les mêmes opérateurs que ceux en charge de la collecte en porte-à-porte.

La collecte des textiles.

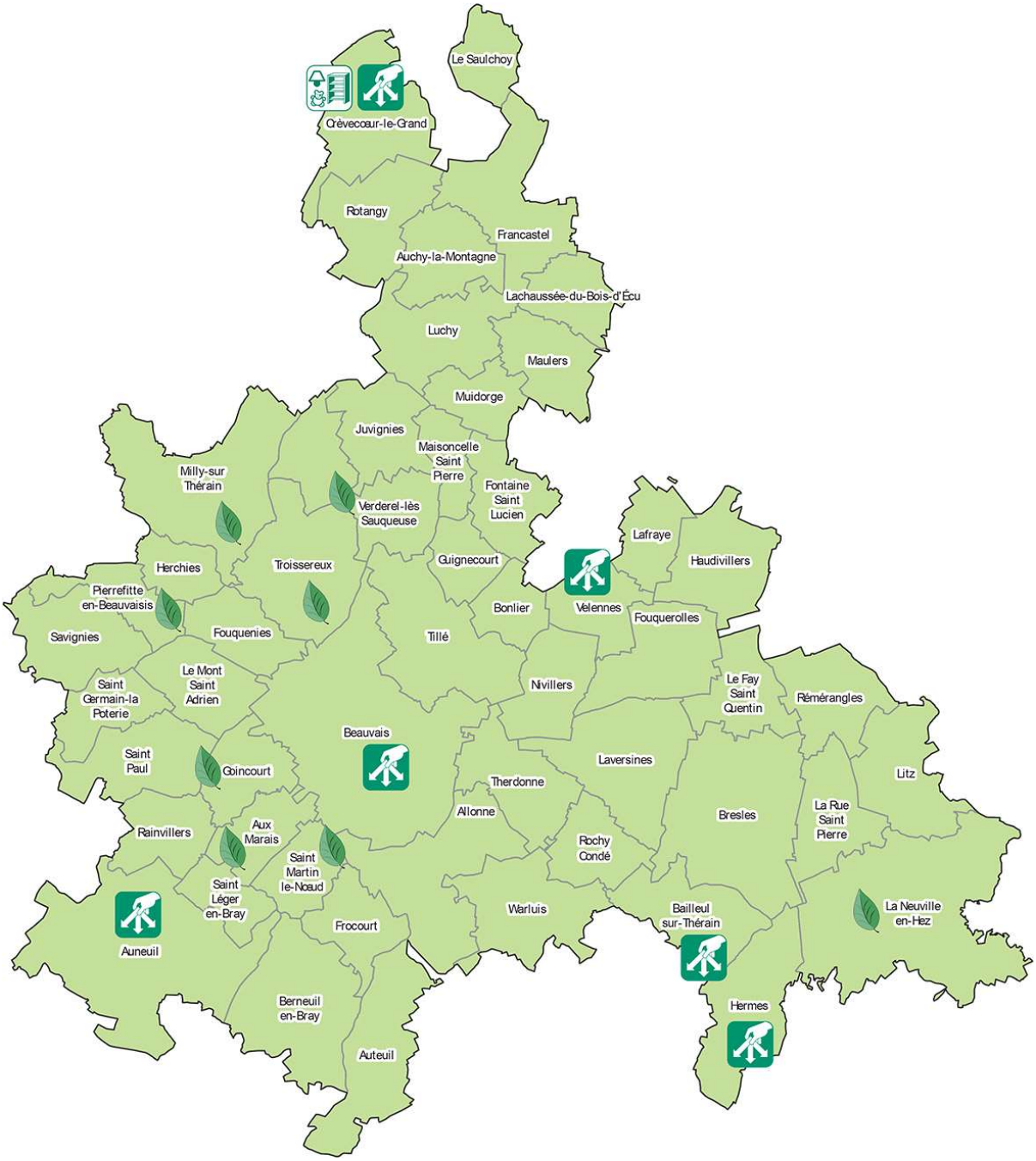
En raison des difficultés logistiques rencontrées par ECOTEXTILE (ancien partenaire historique), le service déchets a choisi en 2023 de ne travailler plus qu'essentiellement avec l'association le Relais, selon le même mode de fonctionnement mis en place depuis 2012 soit : signature d'une convention tripartite qui associe également la commune d'accueil des bornes. C'est aujourd'hui 80 points d'apport volontaire destinés aux textiles d'habillement, linges de maison et chaussures (TLC), qui sont présents sur notre territoire.

Les TLC usagés peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire, exemple en vidéo Les textiles de bonne qualité permettent d'approvisionner les magasins de fripes en France ou à l'étranger. Les textiles abimés sont transformés en chiffon d'essuyage, rembourrage, combustible, isolants…

Les équipements intercommunaux : les déchetteries et les points verts.

Les déchetteries et les points verts sont des espaces aménagés permettant aux habitants de la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'évacuer, par apport volontaire, des déchets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchetteries et des points verts sont là pour assurer la propreté des lieux et aider au tri des produits.



La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) s'appuie sur un réseau de 5 déchetteries (dont une, Velennes fermée au 1er avril 2023) ; une déchetterie-recyclerie et de 9 points verts. Les usagers des communes de Herchies, Pierrefitte-en-Beauvais, Savignies et Saint-Germain-la-Poterie peuvent accéder à la déchetterie de Lachapelle-aux-Pots dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SMDO. A l'inverse, les déchetteries d'Auneuil et de Crèvecœur-le-Grand sont accessibles à des usagers extérieurs au territoire en provenance de 32 communes.

La déchetterie intercommunale de Beauvais.

Ouverte en 2018, elle est située au 6 rue Marius DOFFOY à Beauvais. Elle a été construite et est exploitée dans le cadre d'un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance confié à la société Véolia propreté. Le gardiennage est assuré en régie par 5 agents de la CAB.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1er avril au 31 octobre		Du 1er novembre au 31 mars	
Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 17h50	Du lundi au samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Le dimanche	9h - 12h50	Le dimanche	9h - 12h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux,
- Le bois brut et autres bois ;
- Les gravats propres et gravats souillés ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants non recyclables : matelas, canapés … ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants … ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- L'amiante lié à des matériaux inertes (depuis juillet 2007 sous conditions strictes) ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale d'Auneuil.

Ouverte en octobre 2005, la déchetterie est située rue de la Sablière dans la zone industrielle de la commune d'Auneuil. Le gardiennage est assuré en régie par 2 agents de la CAB. L'évacuation de la majorité des déchets est assurée par le SMDO. Agri-Environnement prend en charge les déchets végétaux.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1er avril au 31 octobre		Du 1er novembre au 31 mars	
Lundi au samedi	9h – 12h50 et 14h – 17h50	Du lundi au samedi	13h – 16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants … ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Bailleul-sur-Thérain.

La déchetterie est située au Mont César, route départementale n°125 sur la commune de Bailleul-sur-Thérain. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le site est mis à disposition de la CAB par la société Véolia propreté qui nous loue la parcelle, assure le transport et le traitement des déchets.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	14h – 16h50
Mardi – Jeudi – Vendredi - Samedi	9h - 12h50 et 14h - 16h50
Fermeture le mercredi	

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants … ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso ;

- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques.

La déchetterie intercommunale de Hermes.

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Moulin de l'Isle à Hermes. Le gardiennage est assuré en régie par un agent de la CAB. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Mercredi	9h - 11h50
Vendredi	14h - 16h50
Samedi	9h - 11h50 et 14h - 16h50

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants … ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

La déchetterie intercommunale de Velennes

Restée opérationnelle jusqu'au 31 mars, elle a fermé ses portes définitivement au 1er avril.

La déchetterie-recyclerie intercommunale de Crèvecœur-le-Grand.

La déchetterie est située sur la zone industrielle du Parquet d'Alouettes - rue de Breteuil à Crèvecoeur-le-Grand. Le gardiennage de la déchetterie, la réparation des objets récupérés et leur vente sont assurés en régie par 6 agents et 6 bénévoles. Le transport et le traitement des déchets sont assurés par le SMDO.

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Lundi	9h - 11h50 et 14h - 17h50
Mercredi	9h -11h50 (du 01/05 au 31/10) et 14h - 16h50
Vendredi	14h -17h50
Samedi	9h - 12h20 et 14h - 17h20

Les déchets que l'on peut y déposer sont les suivants :

- Les déchets végétaux ;
- Le bois ;
- Les gravats ;
- Les ferrailles ;
- Les papiers-cartons ;
- Les encombrants ;
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) : peintures, solvants, aérosols, comburants … ;
- Le verre ;
- Les textiles ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), néons et ampoules ;
- Les capsules Nespresso ;
- Les cartouches d'encre ;
- Les pneumatiques ;
- Les bouteilles de gaz ;
- Les déchets destinés au réemploi.

« Ch'tout pour rien » et beaucoup plus !

Le magasin CH'TOUT POUR RIEN de la recyclerie est ouvert pour la vente les jeudis toutes les 2 semaines.

Créée en 2001 à l'initiative des élus de l'ex-communauté de communes de Crèvecœur-le-Grand, la déchetterie - recyclerie de Crèvecœur-le-Grand est intégrée, depuis le 1er janvier 2018, au réseau des déchetteries de l'agglomération du Beauvaisis.

À la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand, près de 80% des déchets sont valorisés ! Ils le sont par le recyclage et par le compostage mais aussi par le réemploi puisqu'une recyclerie lui a été associée pour vendre, dans son magasin « Ch'tout pour rien », les objets réutilisables. On y trouve toutes sortes d'articles d'équipements de la maison et de la personne (électroménager, hi-fi, informatique, textiles, mobilier, vaisselle, objets culturels, quincaillerie...). Une caverne d'Ali Baba pleine d'objets qui encombraient greniers et garages, et qui peuvent retrouver une seconde vie après avoir été triés, nettoyés et réparés si besoin.



La déchetterie - recyclerie combine les dimensions environnementale et sociale de l'économie circulaire : le réemploi, plutôt que l'achat neuf, permet de réduire la production de déchets, de préserver les ressources (matières premières, eau, énergie), de réduire les transports de marchandises... ; et il remet en circulation des produits accessibles à des prix solidaires.

Les ventes permettent d'autofinancer 2 postes à temps plein, sur les 6 emplois créés pour faire fonctionner l'installation.

Les points verts.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé depuis sa création un système de gestion multi-filières dont l'un des maillons essentiels est la collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire, par le biais de neuf plates-formes.

	Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars
Aux Marais *Rue de Rainvillers*	*Lundi et vendredi* 16h – 19h	*1er et 3e samedi du mois* 9h– 12h
Pierrefitte-en-Beauvaisis *Impasse de Gournay*	*Lundi et samedi* 16h30 – 19h30	*2e lundi et 4e samedi du mois* 9h – 12h
Saint-Martin-le-Nœud *Route de Saint-Léger-en-Bray*	*Lundi* 9h – 12h *Samedi* 13h – 16h	*1er samedi et 3e samedi du mois* 9h00 – 12h
Troissereux *Rue du Marais*	*Lundi et samedi* 13h30 – 16h30	*1er samedi et 3e lundi du mois* 13h30 – 16h30
Warluis *Rue des Prairies*	*Mardi et jeudi* 16h – 17h30 et *2e et 4e samedi du mois* 10h – 12h	*Mardi* 15h30 – 17h00 *2e samedi du mois* 10h – 12h

	Horaires d'été du 1er avril au 30 novembre	Horaires d'hiver du 1er décembre au 31 mars
Milly-sur-Thérain *Les Forges - Rue des Etangs*	*Lundi et samedi* 14h – 17h	*2e samedi du mois* 9h – 12h *4e lundi du mois* 13h – 16h
Verderel-lès-Sauqueuse *Guéhengnies*	*Lundi* 14h – 17h *Samedi* 9h – 12h	*2e et 4e samedi du mois* 9h – 12h
Goincourt *26 rue Jean Jaurès*	*Lundi* 13h – 16h *Samedi* 9h – 12h	*1er lundi et 2e samedi du mois* 9h – 12h

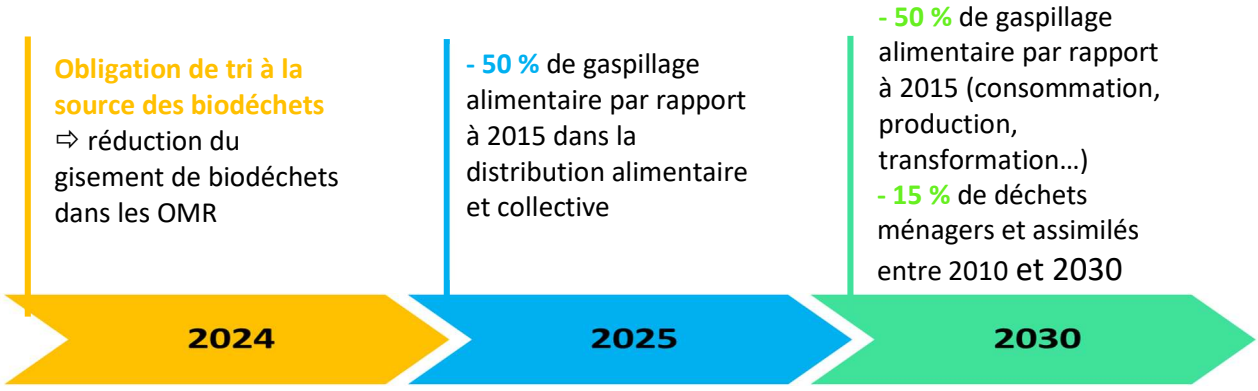
	Horaires d'été 1er avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars	
		Novembre	1er décembre au 31 mars
La Neuville-en-Hez	*Lundi et Mercredi* 17h30 – 19h *Samedi* 9h – 12h et 14h – 17h	*Samedi* 9h – 12h 14h – 17h	*Samedi* 9h – 12h

9 LES INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR).

Objectifs de valorisation et de prévention des déchets en lien avec la collecte des ordures ménagères résiduelles

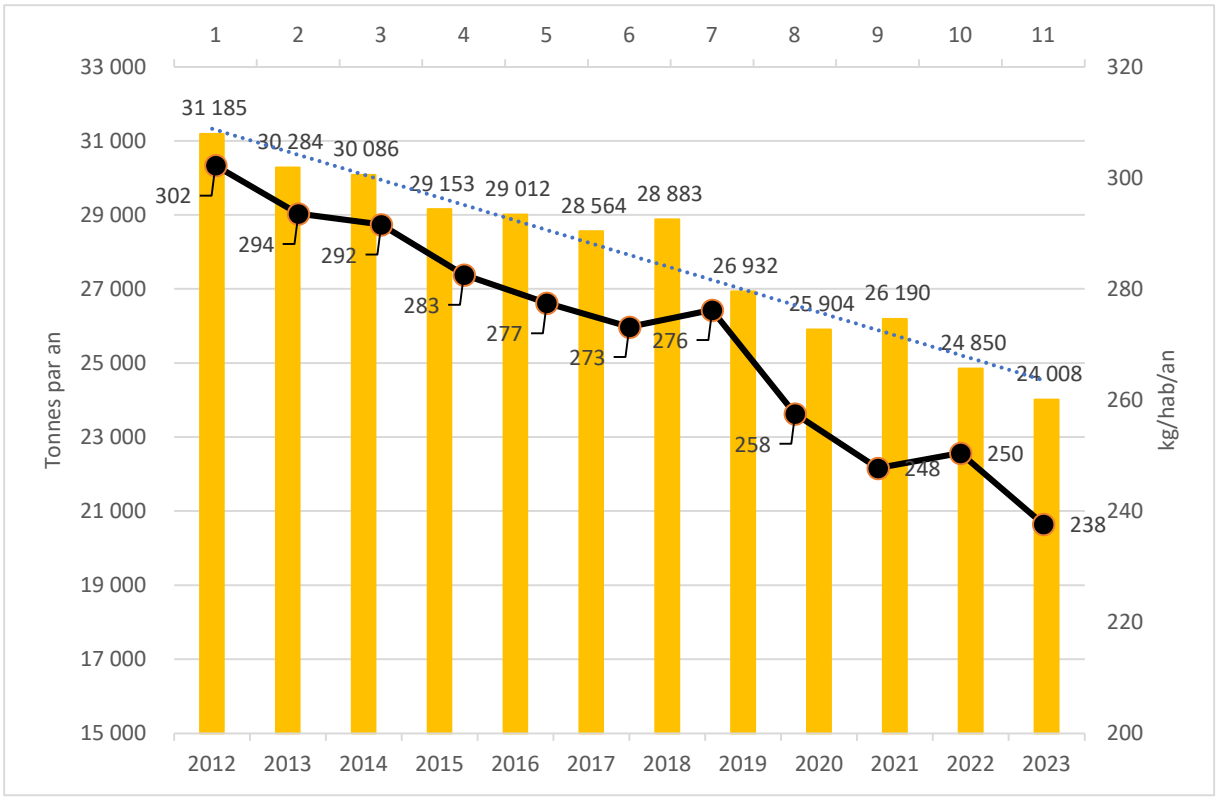
Depuis 2003, une comparaison détaillée des résultats fait apparaître une baisse régulière des tonnages d'ordures ménagères du fait notamment de l'arrêt de la collecte systématique des encombrants avec les ordures ménagères, de la mise en place de la collecte sélective des déchets végétaux depuis le 1er avril 2005 et de l'extension des consignes de tri en 2019.



Pour l'année 2023, la production annuelle d'ordures ménagères est de 231 kg/hab./an, en baisse de près de 842 tonnes par rapport à l'année 2022, soit une diminution de3,39 %. Cette baisse s'explique d'une part, en raison d'un contexte économique particulier, qui a entraîné une baisse du pouvoir d'achat des particuliers dû à une hausse de l'inflation. D'autre part, à volonté des usagers de privilégier l'achat de produits recyclés ou de seconde main, voire de procéder dans la mesure du possible à la réparation de ses propres équipements.

Selon l'ADEME, 39 % du gisement d'ordures ménagères peut faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets. Dans cette optique, la CAB a mis en œuvre de nombreuses actions de préventions comme le compostage individuel, des campagnes anti-gaspillage en communiquant sur des écogestes et la promotion du stop pub. Par ailleurs le service cadre de vie-déchets a effectué depuis 2011 un travail important de sensibilisation des professionnels, à une meilleure gestion de leurs déchets, conduisant à une valorisation systématique de leurs cartons, et le respect des limites de volume collecté. Ce travail doit désormais s'étendre à l'ensemble des établissements publics et des petites et moyennes entreprises et industries.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés depuis 2012



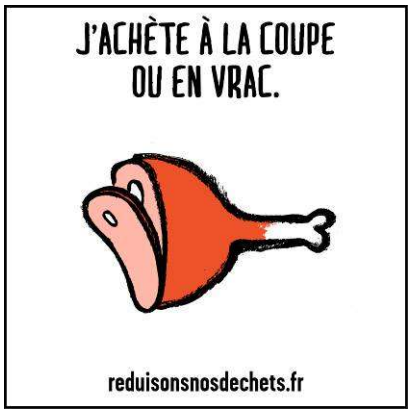
Malgré cela des efforts sont encore à fournir :

- Le gisement de biodéchets au sein des OMR est estimé à 89 kg/an/hab[1] ;
- Les produits alimentaires non consommés ou gaspillés représentent environ 50 kg/hab./an.[2] ;

1 Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets – novembre 2020 – SAGE Engineering - SMDO

1. [2] La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2013-2015 – Edition : février 2019 – Source ADEME

- 36 % d'emballages concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères.[3] ;
- 73 % du gisement de textile d'habillement et de la maison est présent en mélange dans les déchets ménagers résiduels, soit 6 kg/hab./an.[4].



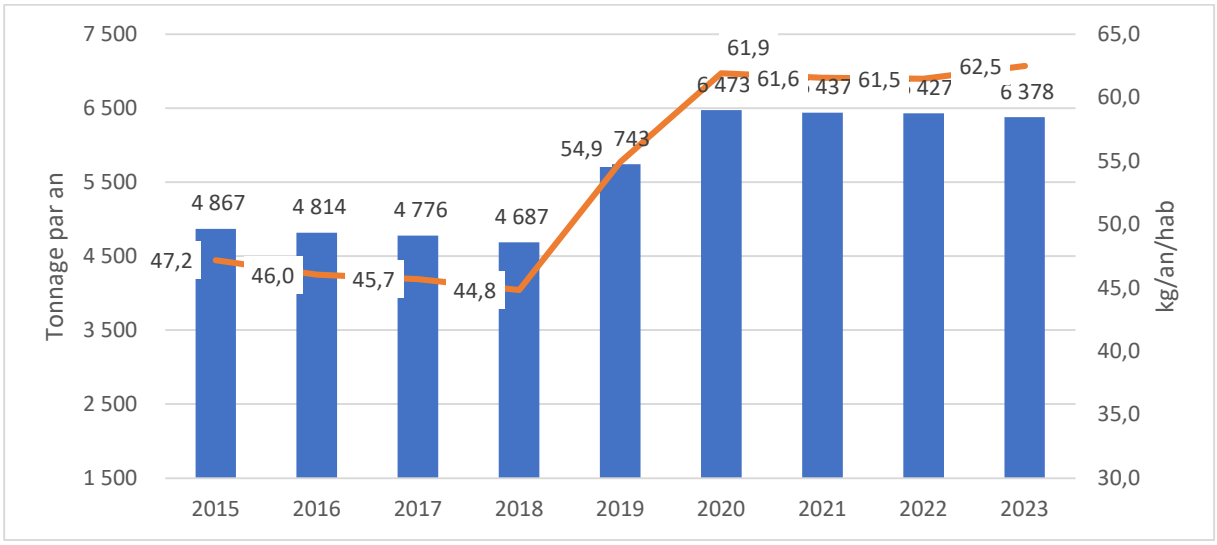




La collecte sélective des emballages et des papiers

Depuis la mise en place de l'extension des consignes début avril 2019, les déchets issus de la collecte sélective sont désormais tous les emballages et papiers. L'extension des consignes de tri facilite le message adressé aux usagers en leur permettant de trier l'ensemble des emballages et des papiers dans la poubelle réservée à la collecte sélective. Les nouvelles consignes demandent un apprentissage, des modifications d'habitudes et d'organisation au domicile, et donc du temps. Plusieurs freins à un tri plus complet et plus régulier ressortent et détournent du bac de tri une partie des emballages, comme les emballages souillés par des restes alimentaires et la saturation du stockage au domicile. Le problème de difficultés de tri sur le centre-ville de Beauvais avec un habitat dense et de petite taille a été résolu avec la dotation en sacs transparents pour la collecte des emballages et papiers en mélange.

Evolution des tonnages d'emballages et papiers collectés depuis 2015

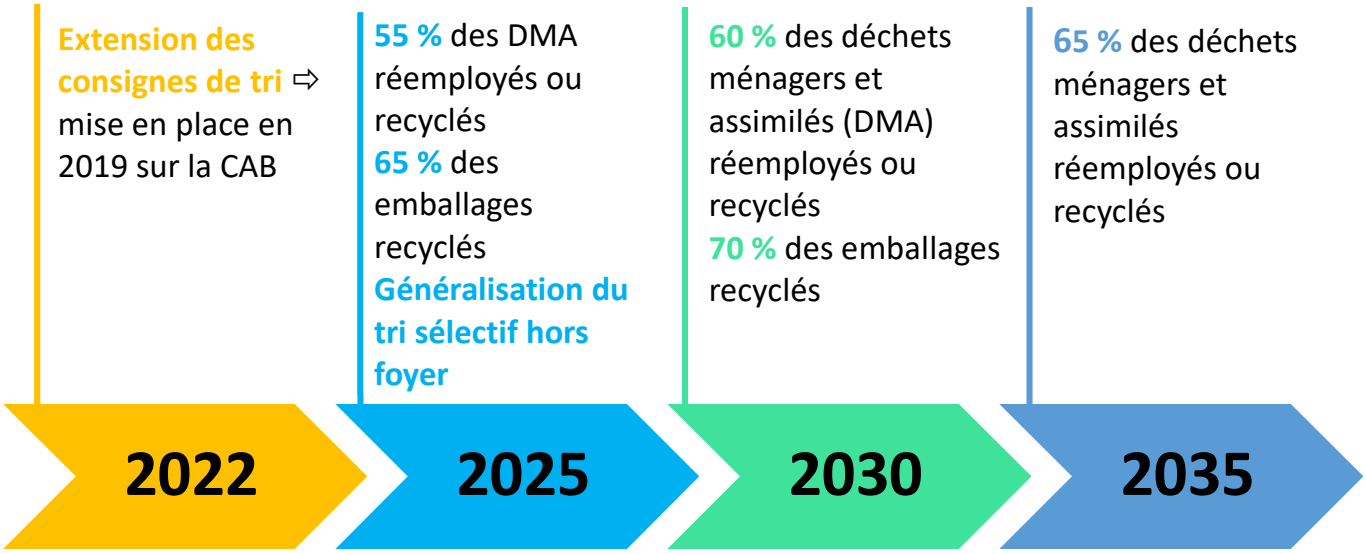


[3] Campagne de caractérisations sur déchets ménagers résiduels entre mai et décembre 2018 - SMDO
[4] Campagne de caractérisations sur déchets ménagers résiduels entre mai et décembre 2018 - SMDO

En 2023, 6 378 tonnes d'emballages et papiers ont été collectées issues de la collecte sélective en porte-à-porte et en apport volontaire (hors verre et déchets végétaux), soit une légère baisse de près de 0.8 % ou de 49 tonnes. L'appropriation du geste de tri étant acquis depuis maintenant 3 ans, il semble qu'aujourd'hui, la mise en place d'une tarification incitative, ou de campagnes intensives de prévention et de communication, pourront faire évoluer à la hausse les tonnages futurs. A défaut une stagnation voire une diminution des tonnages collectés pourraient être amenées à se développer dans le futur.

Les emballages et papiers collectés sur la CAB représentent près de 62 kg/hab./an en 2023 contre 47 kg/hab./an en France.

Objectifs de valorisation et de prévention des déchets en lien avec la collecte des



Aspects financiers > postes de dépenses	2023		2022	
	Collecte	Traitement	Collecte	Traitement
Ordures ménagères	4 311 833 €	1 135 872 €	3 979 946 €	1 515 011 €
Emballages et papiers				
Contribution forfaitaire au SMDO	/	789 294 €	/	1 071 866 €
TOTAL	6 236 999 €		6 566 823 €	
Coût par habitant	59,90 €/hab.		63 €/hab.	
Coût à la tonne	205 €/tonne		210 €/tonne	

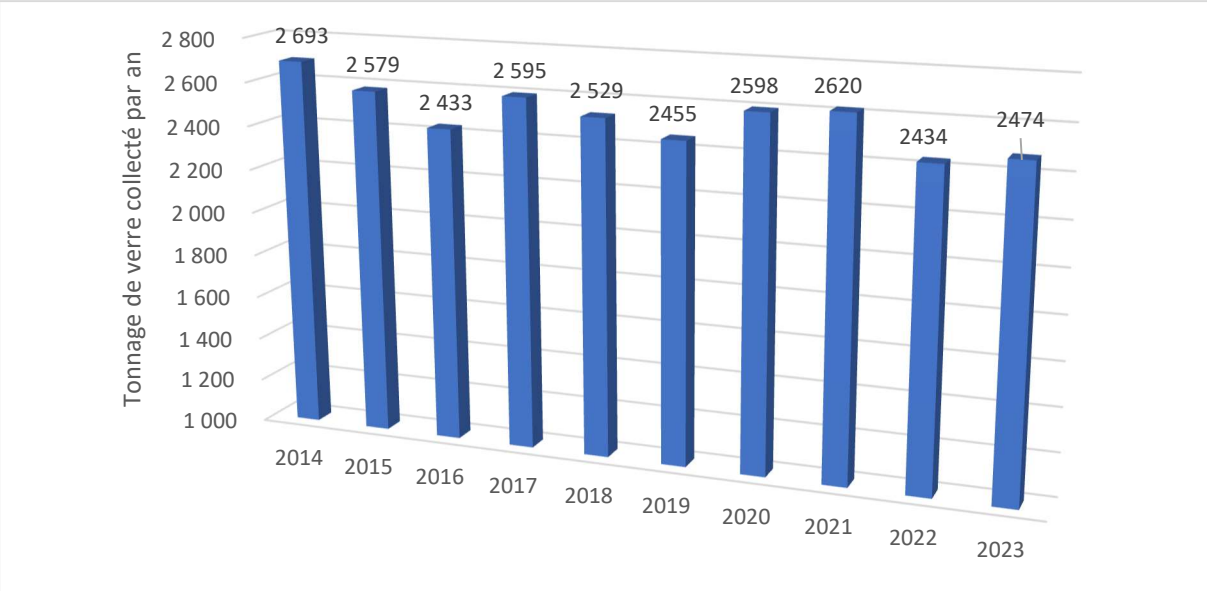
Les coûts confondus liés aux collectes, traitement et contribution forfaitaire des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif sont en baisse de 5% en 2023. Cette minoration est dû à la fois à la réduction des tonnages collectés en ordures ménagères mais, également à la baisse de la contribution forfaitaire versée au SMDO. Permettant ainsi comme en 2022, de juguler

l'évolution des coûts de collectes en lien avec les révisions des marchés, mais également les coûts liés aux réformes de taxations. (TGAP).

La collecte sélective du verre

La collecte du verre est organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. En 2023, cette collecte a généré 2 474 tonnes (23,76 kg/hab./an contre 29,0 kg/hab./an en France).

Evolution des tonnages de verres collectés depuis 2014



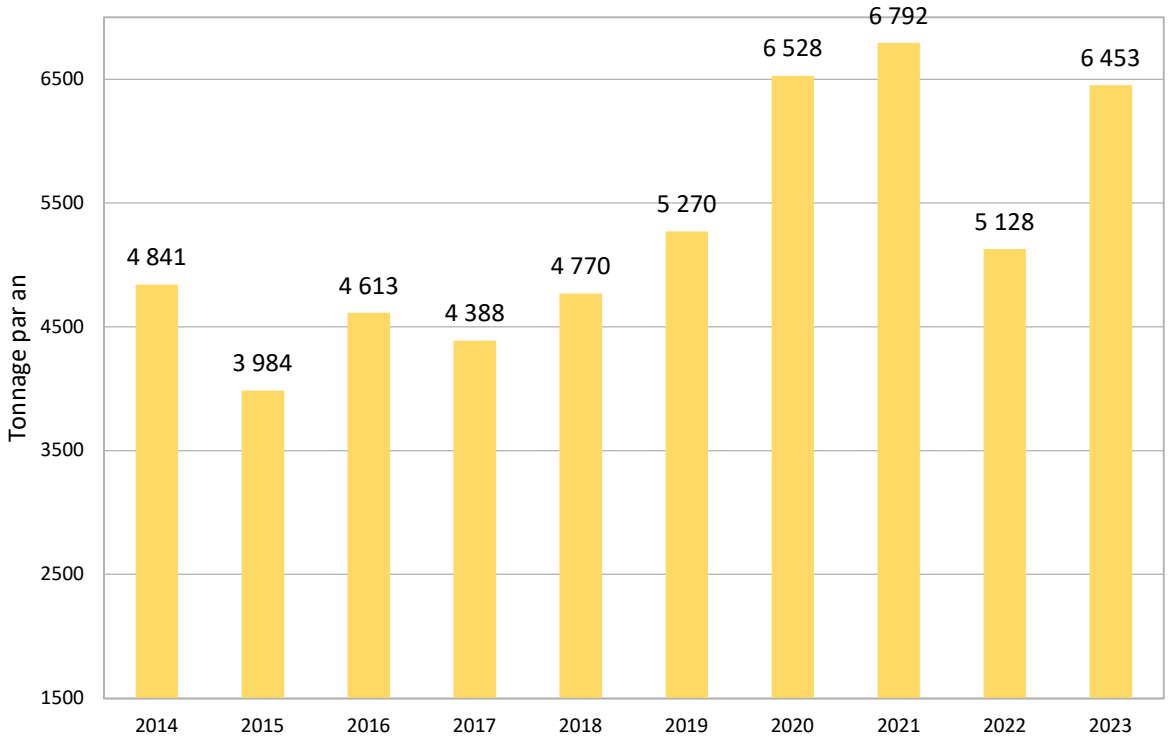
Incitation au tri du verre et à une utilisation plus importante des colonnes pour augmenter le geste du tri du verre. En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage de 76,1%, soit plus de trois bouteilles sur 4 (chiffre ADEME 2020).

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte et évacuation	134 503 €	119 563 €
Recettes	75 080 € (4éme trimestres 2022 et 3 trimestres 2023)	75 809 € (2 trimestres 2021 et 3 trimestres 2022)
Total	59 443 €	43 754 €
Coût à la tonne	24 €/tonne	18 €/tonne
Coût par habitant	0,57 €/hab.	0,42 €/hab.

La collecte sélective des déchets végétaux en porte-à-porte

6 453 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2023 en porte-à-porte, soit 1 325 tonnes de plus qu'en 2022 (+ 25 %).

Evolution des tonnages de déchets végétaux collectés en porte-à-porte depuis 2014



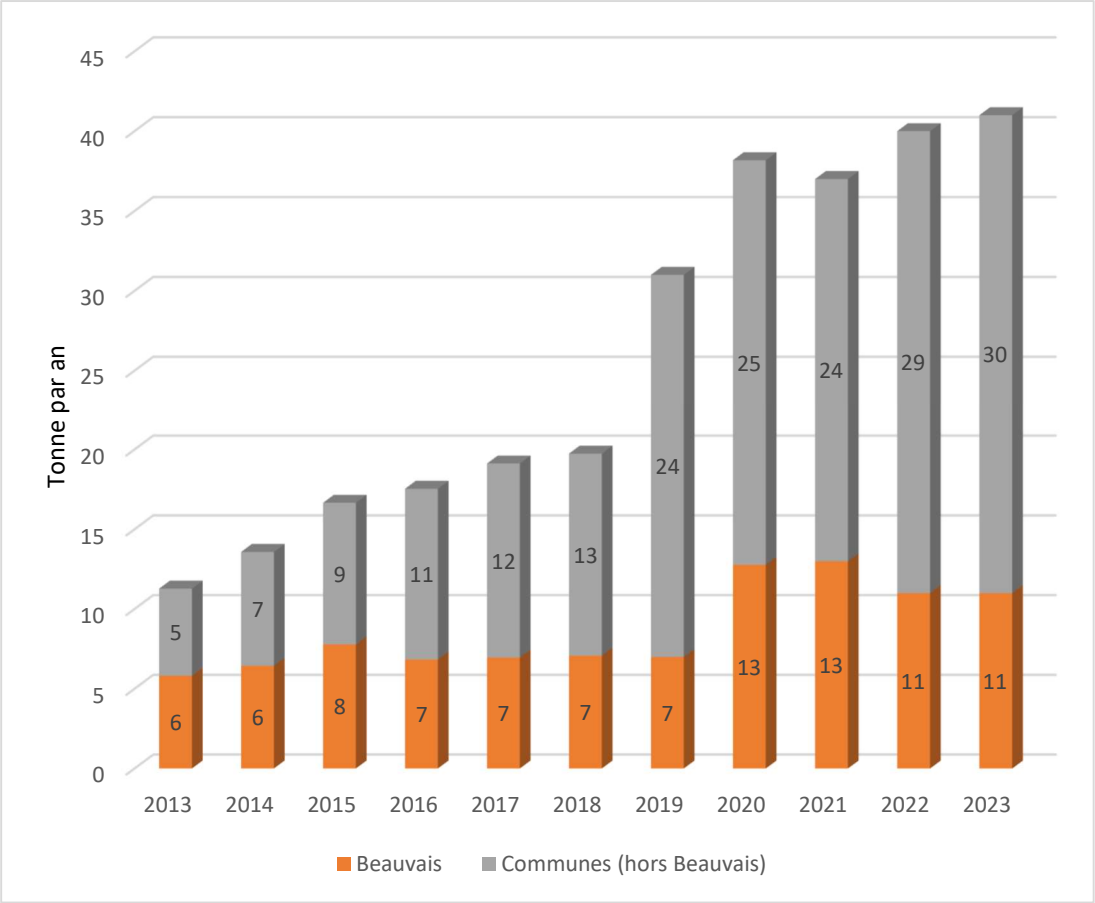
Les déchets sont collectés majoritairement en sacs papiers fournis par l'agglomération. Des conteneurs à déchets végétaux sont déployés sur 22 communes. Compte tenu de la durée de vie de ces bacs supérieure à dix ans, et des économies réalisées sur l'achat des consommables (sacs kraft), le retour sur investissement est estimé entre 4 et 5 ans.

Aspects financiers > postes de dépenses Déchets végétaux	2023	2022
Collecte	925 211 €	704 445 €
Achat des sacs	194 212 €	219 610 €
Distribution des sacs par EMMAÜS	38 229 €	37 235 €
Participation SMDO	159 488 €	159 679 €
Total	1 317 140 €	1 120 969 €
Coût à la tonne	204 €/T	219 €/T
Coût par habitant	12.90 €/hab	10,72 €/hab

En raison d'une hausse significative des tonnages collectés en 2023 par rapport à l'année 2022 (+1 325 tonnes), les coûts à la tonne ont baissé au contraire des coûts par habitant qui subissent une majoration, due à l'augmentation des coûts de collecte.

- La collecte des sapins de Noël des fêtes de fin d'année 2022-2023

Evolution des tonnages de sapins collectés en porte-à-porte depuis 2013



Depuis son lancement en 2013, les tonnages de sapins collectés ne cessent de progresser. Depuis les fêtes de fin d'année 2022-2023 ceux sont 40 tonnes de sapins qui sont collectés durant cette période soit environ plus de 7 000 sapins.

- Compostage des déchets végétaux

Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet écogeste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 3 432 foyers sont aujourd'hui équipés de ce système. La CAB propose à la vente des composteurs en plastique recyclé à tarifs réduits : 400 litres au prix de 14 €, 600 litres : 21 € et 800 litres : 23 €.



232 composteurs ont ainsi été vendus en 2023.

Les avantages du compostage sont nombreux :

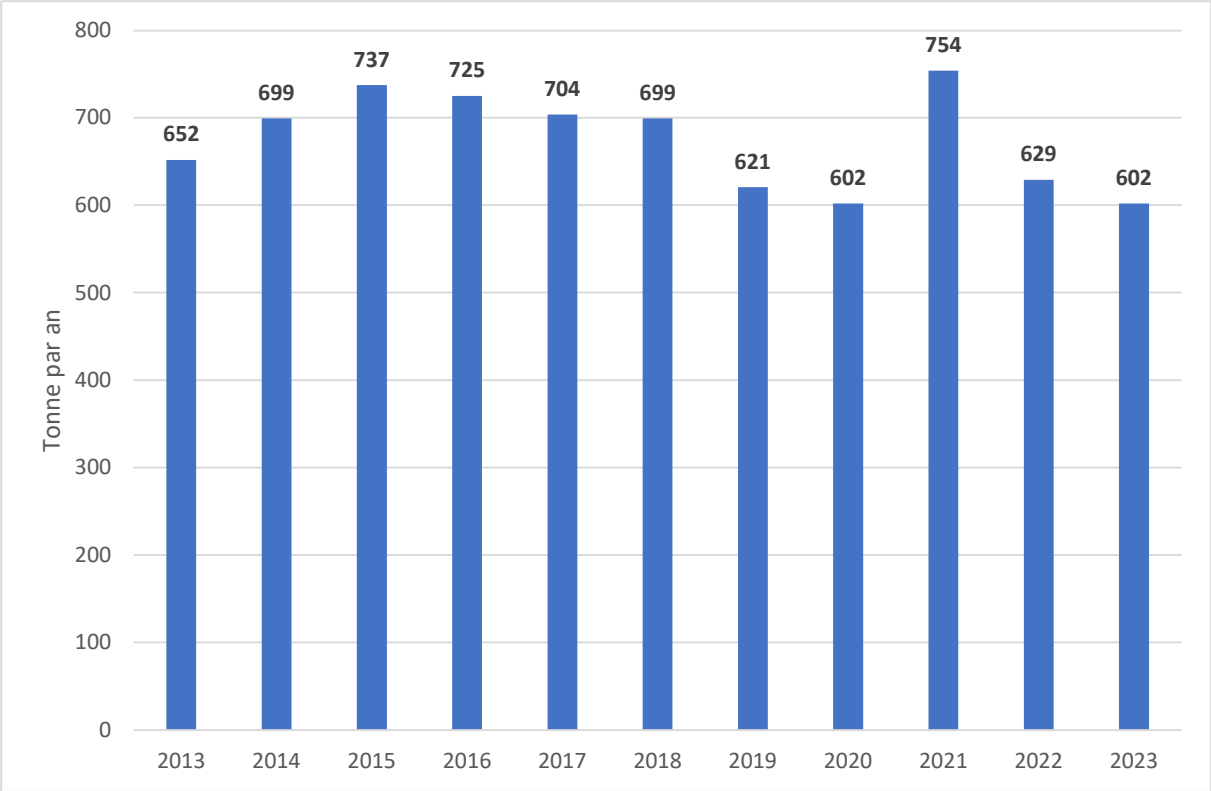
- Diminution de la production de déchets : les matières organiques représentent un tiers des ordures ménagères ;
- Conservation du cycle naturel, par un retour à la terre de la matière organique ;
- Fabrication de son propre engrais naturel.

La collecte sélective des objets encombrants

Au cours de l'année 2023, 602 tonnes d'encombrants (629 T en 2022) ont été collectées en porte-à-porte suite aux appels téléphoniques des habitants de l'agglomération. Depuis avril 2023 l'ensemble de ces déchets valorisables, auparavant transférés en centre d'enfouissement, est dorénavant exporté vers la déchèterie de Beauvais. Afin d'être revalorisés dans les centres de traitement adaptés.

4 095 rendez-vous ont été assurés :

- 3 243 pour les collectifs de la ville de Beauvais ;
- 423 pour l'habitat pavillonnaire de Beauvais ;
- 392 pour l'habitat pavillonnaire des autres communes ;
- 37 dépôts sauvages.



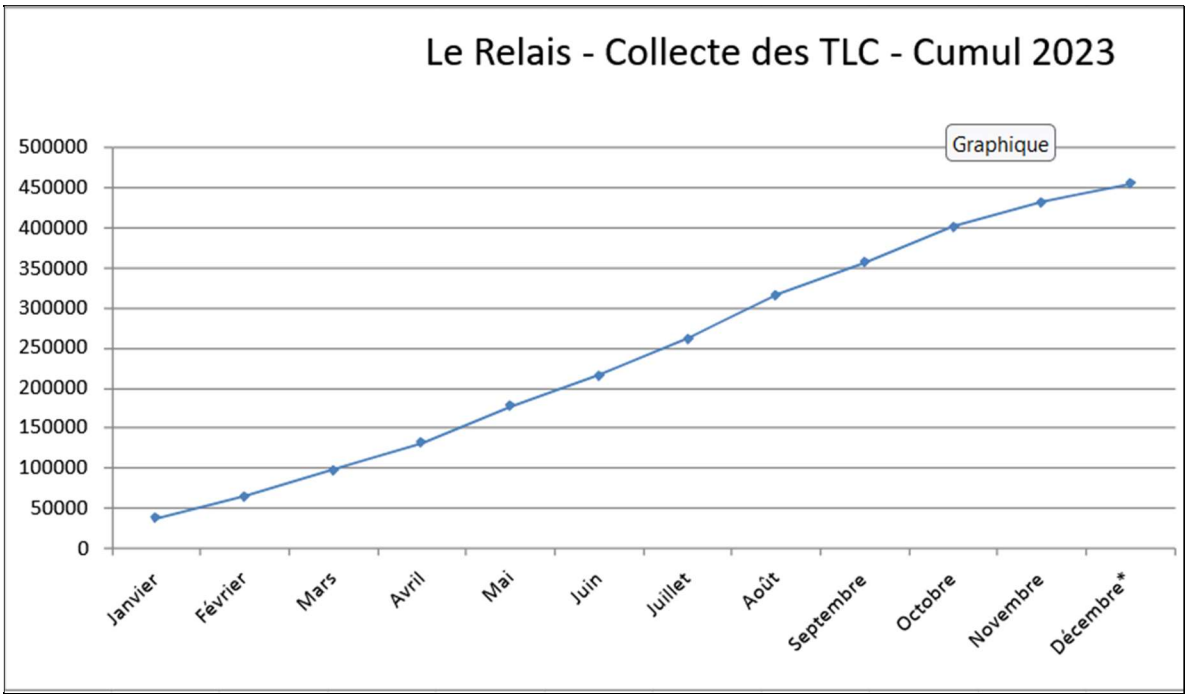
La collecte des objets encombrants en porte-à-porte vient en complément du dispositif d'apport volontaire sur les déchetteries intercommunales, pour les personnes à mobilité réduite ou non véhiculées. Le service gestion des déchets assure également un suivi rigoureux de la prestation de collecte des encombrants sur l'habitat collectif, afin d'éviter des dérives, dont le non-respect du planning de collecte et les dépôts sauvages en dehors des jours de collecte.

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte	185 634 €	170 045 €
Traitement – Participation	148 725 €	121 937 €
Recettes (DEEE)	70 €	1 661 €
Total	334 289 €	290 321 €
Coût à la tonne	555 €/tonne	462 €/tonne
Coût par habitant	3,21 €/hab.	2,78 €/hab.

L'évolution du coût est en lien avec l'évolution des coûts de collecte et des coûts de traitement en lien avec les taxations.

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Quantité de textiles collectés sur l'année 2023



La CAB dispose de 78 bornes de textiles (Le Relais) sur son territoire réparti sur 69 points de collecte. Le tonnage collecté en conteneurs est de 455 tonnes en 2023 contre 445,63 tonnes en 2022 sur l'ensemble du territoire de la CAB.

Les autres collectes

La communauté d'agglomération du Beauvaisis prend également en charge le traitement de déchets communaux : espaces verts, nettoiement des voies publiques.

	Déchets assimilés (tonnes)		Déchets végétaux (tonnes)	
	2023	2022	2023	2022
Services techniques Commune de Beauvais	698	1 150	1 303	966
Services techniques Commune d'Auneuil (Dépôt plate-forme de compostage d' Agri-Environnement)	/	/	20	2,5
Services techniques Commune d'Haudivillers (Dépôt plate-forme de compostage de Reuil-sur-Brêche)	/	/	35	17
Total	698	1 150	1 358	985,50

- La mise à disposition de bennes

Pour l'année 2023, 11,76 tonnes de déchets ont été collectées dans le cadre de la mise disposition de bennes métalliques (de 5 à 30 m^3) pour la fête foraine de Beauvais ainsi que les aires d'accueil des gens du voyage.

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Traitement des déchets de nettoiement – Commune de Beauvais	103 570 €	70 278 €
Traitement des bennes ponctuelles	1 884 €	4 854 €
Mise à disposition bennes ponctuelles	9 313 €	10 162 €
Total	114 767 €	85 294 €

Les déchetteries

La communauté d'agglomération a en gestion 5 déchetteries et 1 déchetterie-recyclerie.

Présentation des équipements

Beauvais	Auneuil
729 m^3 pour les déchets non dangereux (DND) - 21 aires de dépose (alvéoles et compacteurs) - 2 colonnes d'apport volontaire - 1 local de 60 m^2 DEEE Déchets dangereux - local de 30 m^2 - 1 colonne à huile - 1 benne amiante 10 m^3	597 m^3 pour les DND - Plateforme de déchets verts de 300 m^3 - 5 bennes de 40 m^3 - 2 bennes de 30 m^3 - 1 benne de 7 m^3 - Enclos DEEE de 30 m^3 Déchets dangereux - 1 armoire 24 m^3 déchets ménagers spéciaux (DMS) - 1 colonne à huile 3 m^3

Bailleul-sur-Thérain	Hermes	Velennes (fermeture définitive 1er avril 2023)
112 m^3 pour les DND - 7 bennes 15 m^3 - 1 benne 7 m^3 Déchets dangereux : - 1 armoire 24 m^3 DMS - 1 colonne à huile 3 m^3	218 m^3 pour les DND - 10 bennes 15 m^3 - 1 benne 30 m^3 - 1 benne 7 m^3 - 1 armoire DEEE de 31 m^3 Déchets dangereux - 1 armoire 31 m^3 DMS - 1 colonne à huile 3 m^3	158 m^3 pour les DND - 8 bennes 15 m^3 - 1 benne 7 m^3 - 1 armoire DEEE de 31 m^3 Déchets dangereux - 1 armoire 31 m^3 DMS - 1 colonne à huile 3 m^3

Déchetteries de Beauvais et d'Auneuil.

- Tonnages de déchets

Déchetteries	Beauvais		Auneuil	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022	Tonnages 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	2 947	+ 430	1 726	+ 107
Bois	896	+ 38	147	+ 13
Gravats-Terre	2 357	+ 664	947	+ 230
Ferraille	214	- 6	70	- 8
Déchets non recyclables	5 069	- 128	1 333	- 143
Cartons	294	- 29	60	- 9
DEA	1 722	+ 460	302	- 34
DDS	104	- 11	44	=
DEEE	327	+ 37	89	- 2
Pneus	44	+ 39	17	+ 17
Amiante	47	- 1		
Huile de vidange	17	+ 2	9	=
Huile alimentaire	2	+ 0,1	1	=
Néons	2	+ 0,4	1	=
Batteries	6	+ 0,5	1	- 1 ,5
Piles	2	=	1	=
Radios	1	- 1	0	0
Réemploi	43	+ 24	7	+ 3
TOTAL	14 094	+ 1 519	4 755	+ 172,50

- Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Beauvais est passée de 70 508 passages en 2022 à 73 793 en 2023, soit une hausse de près de 4,7 %.

La fréquentation de la déchetterie d'Auneuil a légèrement augmenté de 0,6 % passant de 28 051 passages en 2022 à 28 219 en 2023.

Aspects financiers > postes de dépenses	Beauvais		Auneuil	
	2022	2023	2022	2023
Frais de gardiennage en prestation, gestion, entretien et maintenance des sites, contrôles, travaux	295 551 €	305 149 €	3 182 €	2 077 €

Location des bennes et coût de collecte	149 013 €	196 675 €	30 587 €	34 469 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	101 934 €	145 957 €	31 047 €	40 794 €
Coût de traitement	974 818 €	985 382 €	298 072 €	300 546 €
TOTAL	1 317 448 €	1 341 349 €	300 974 €	296 298 €
Coût à la tonne	105 €/T	95 €/T	60 €/T	62 €/T
Coût à l'habitant[5]	12,6 €/hab.	12,9 €/hab.	2,9 €/hab.	2,9 €/hab.

Déchetteries de Bailleul-sur-Thérain, Hermes.

- Fréquentations des déchetteries

La fréquentation de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain a augmenté de 6,70% en 2023. Passant de 17 061 passages en 2023 à 16 006 passages en 2022.

La fréquentation de la déchetterie de Hermes a augmenté de 5,85% en 2023.
Passant de 6 610 passages en 2023 à 6 245 passages en 2022.

- Tonnages de déchets

Déchetteries	Bailleul-sur-Thérain		Hermes	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022	Tonnages 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	293	- 3	162	+ 4
Bois	79	+ 5	22	- 9
Gravats-Terre	393	- 39	158	- 4
Ferraille	44	+ 2	23	+ 4
Déchets non recyclables	382	- 55	144	- 61
Cartons	33	- 8	19	+ 2
DEA	170	+ 4	77	- 2
DDS	15	- 4	10	+ 10
DEEE	50	+ 2	25	+ 3
Pneus	0	0	0	- 3
Huile de vidange	4	+ 4	1	+ 1
Huile alimentaire	0,5	- 0,5	0,3	- 0,2
Batteries	0,1	- 0,1	0,7	- 0,1
Piles	0,3	=	0,2	=

[5] Au prorata de la durée d'ouverture

TOTAL	1 463,90	- 92,6	642,20	- 55,30

Aspects financiers > postes de dépenses	Bailleul sur Thérain	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	44 050 €	33 198 €
Location terrain, entretien et signalétique, avenant ouverture	24 289 €	23 574 €
Location des bennes, du local gardien, des locaux DEEE et DDS	9 928 €	16 001 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	21 499 €	9 881 €
Coût de collecte	106 117 €	68 640 €
Coût de traitement	80 472 €	83 944 €
Total	243 358 €	215 476 €
Coût à la tonne	166,24 €/T	138 €/T
Coût à l'habitant	2,33 €/hab	2 €/hab.

Aspects financiers > postes de dépenses	Hermes	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	27 500 €	27 500 €
Gestion et entretien	0 €	108 €
Location des bennes	0 €	0 €
Recettes (Bas de quai-D3E-DDS-DEA)	12 017 €	6 821 €
Coût de collecte	0 €	0 €
Coût de traitement	38 643 €	43 245 €
Total	**54 126 €**	77 674 €
Coût à la tonne	84,28 €	116 €/T
Coût à l'habitant	0,52 €/hab	0,74 €/hab.

Déchetterie de Crèvecœur-le-Grand

- Fréquentation de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Crèvecœur-le-Grand a augmenté de 2,20% en 2023. Passant de 16 220 passages en 2023 à 15 874 passages en 2022.

La déchetterie de Crèvecœur-le-Grand accueille des usagers des collectivités voisines :

- 9 communes du territoire de la CCOP dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 2 053 passages en 2023 contre 1 933 passages en 2022, soit une hausse de 6% ;

- 13 communes de la communauté de communes de la Picardie Verte dans le cadre d'une convention avec le SMDO, pour 3 501 passages en 2023 contre 3 332 visites en 2022, soit une hausse de 5%.

- Tonnages de déchets

Au cours de l'année 2021, 1 445 tonnes de déchets ont été collectées sur cette déchetterie.
Ne sont pas comptabilisés :

- les objets détournés vers la recyclerie, dont le poids est estimé à 100 tonnes par an ;
- les gravats et la terre qui sont repris par les agriculteurs locaux 33 estimés à 1 000 tonnes par an.

Déchetterie	Crèvecœur-le-Grand	
Nature des déchets	Tonnage 2023	Evolution 2023-2022
Déchets végétaux	367	+ 56
Bois	90	+ 29
Gravats-Terre	555	+ 179
Ferraille	52	- 1
Métaux non ferreux	0	- 3
Déchets non recyclables	251	+ 52
Cartons	49	- 2
DEA	234	+ 10
DDS	21	- 1
DEEE	85	+ 4
Pneus	7	+ 1
Huile de vidange	6	+2,5
Huile alimentaire	0,9	- 0,2
Néons	0,3	- 0,2
Batteries	0,9	- 2
Piles	0	- 2
TOTAL	1 719,10	+ 322,10

Aspects financiers > postes de dépenses	Déchetterie	
	2023	2022
Frais de gardiennage et de personnel	60 000	60 000 €
Gestion, entretien et maintenance des sites et contenant, contrôles, travaux	5 400	2 070€
Location des bennes	0	0
Recettes (vente de matériaux, REP, accès professionnels…)	31 226 €	24 781 €
Recettes conventions	0	20 800 €
Coût de collecte	0	0 €

Coût de traitement	88 115	70 314 €
Total	122 289 €	128 403 €
Coût à la tonne	71,13 €/hab	110,40 €/hab
Coût à l'habitant	1,17 €/hab	1,23 €/hab.

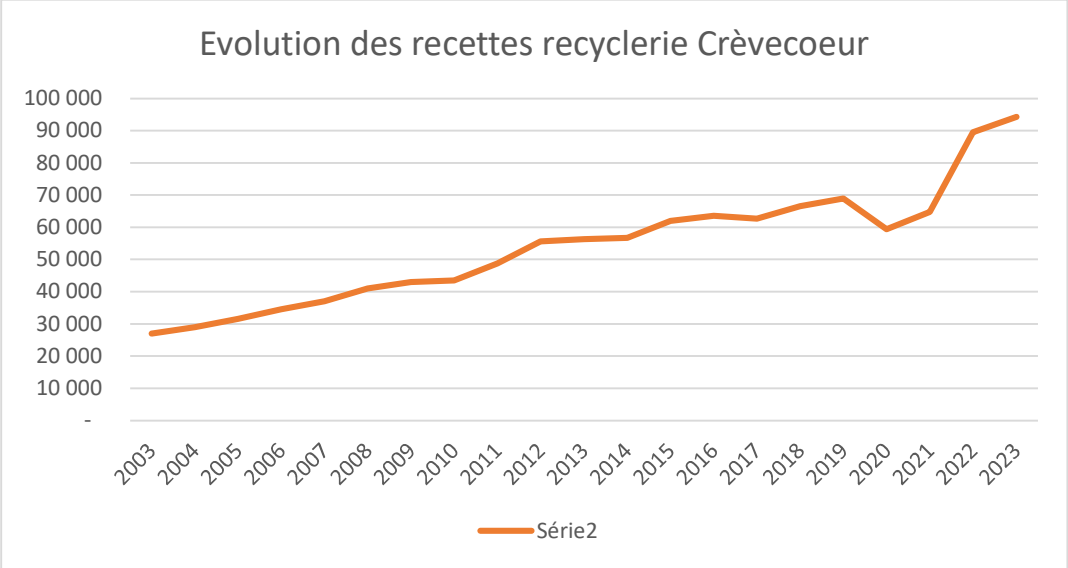
La déchetterie compte 2 agents à temps plein. La recyclerie emploie 3 agents à temps plein et un agent en contrat aidé à temps partiel (75 %) et un vacataire (25%).

Recyclerie de Crèvecœur-le-Grand

- Les ventes

La recyclerie ouvre ses portes au public un jeudi tous les 15 jours de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h. Elle attire en moyenne 200 à 300 clients par vente qui dépensent environ 12 € chacun.

Les recettes de la recyclerie ont augmenté en 2023, passant de 89 500 € en 2022 à 94 3450 € en 2023. Soit une augmentation de 4 850 € (+ 5,40%).
La crise économique (inflation), les fréquences d'ouverture, et enfin les différents gisements qualitatifs importés des autres déchèteries, expliquent ce résultat exceptionnel. Par ailleurs, l'engouement de la population pour les objets d'occasion, la parution d'articles sur le site Facebook de la déchèterie de Crèvecœur, ainsi qu'une équipe solide viennent y rajouter les ingrédients nécessaires à cette réussite.



Les déchetteries en chiffres …

En 2023, un peu plus de **22 674 tonnes** de déchets ont été évacués dans les cinq déchetteries du territoire de la CAB, dont 5 496 tonnes de déchets végétaux et 7 180 tonnes de déchets non recyclables. Cela représente une moyenne de 218 kg de déchets par habitants. Ce ratio est en

dessous de la moyenne du SMDO située à 220 Kg. En ajoutant le tonnage de déchets végétaux collecté en points vert soit 2 488 tonnes, ce ratio atteint près de 241 kg pour l'année 2023.

La fréquentation totale sur les cinq déchetteries ainsi que sur les 9 points verts est de 151 340 visites, soit en moyenne 1,45 visite annuelle des habitants du territoire de l'agglomération.

Les points verts

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a développé une collecte séparative des déchets végétaux, par apport volontaire sur 9 plates-formes. Les frais de gardiennage de ces sites sont pris en charge par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, ainsi que les coûts de collecte, d'évacuation et de traitement.

Communes	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Comparaison tonnages 2022 / 2023
Aux-Marais	189	168	201	149	**137**	**152**	↗ 15
Troissereux	270	283	245	262	**323**	**500**	↗ 177
Milly-sur-Thérain	340	347	311	330	**277**	269	↘ 8
La Neuville-en-Hez	505	430	400	359	**328**	**389**	↗ 61
Verderel-lès-Sauqueuse	274	233	280	260	**175**	**245**	↗ 70
Goincourt	213	207	278	196	**134**	**172**	↗ 38
Saint-Martin-le-Nœud	287	297	268	279	**199**	**322**	↗ 123
Pierrefitte-en-Beauvaisis	254	239	214	256	**196**	**316**	↗ 120
120Warluis	92	95	127	106	**112**	**123**	↗ 11
TOTAL	2 424	2 299	2 324	2197	1 881	2 488	↗ 607

Aspects financiers > postes de dépenses	2023	2022
Collecte	67 537€	48 462 €
Traitement	51 511 €	33 362 €
Frais de gardiennage	39 650 €	21 091 €
Total	158 698 €	102 915 €
Coût à la tonne	63,78 €/tonne	54,71 €/tonne
Coût à l'habitant	1,52 €/hab.	0,98 €/hab.

Les jardins familiaux

La communauté d'agglomération du Beauvaisis assure également la collecte des déchets végétaux et de déchets non recyclables sur les 12 sections des jardins familiaux situés sur Beauvais.
Les usagers pouvant bénéficier du service sont exclusivement les membres des associations des jardins familiaux pratiquant les activités de jardinage prévues sur les sites conformément aux règlements de collecte de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et des associations de jardins.

TONNAGES	2023		2022	
Nature des déchets	Déchets non recyclables	Déchets végétaux	Déchets non recyclables	Déchets végétaux
Saint-Just-des-Marais	50	66	53	61
Champs Dolent	6	55	3	38
Haut-Pothuis				
Paul Verlaine	0	16	0	10
Sainte Hélène	13	47	14	21
Notre-Dame-du-Thil	12	9	9	9
Voisinlieu	1	23	3	22
Tilloy	0	29	4	30
Briqueterie				
Jeanne Hachette	2	17	2	14
Jean Rostand	1	9	2	7
Saint Quentin	4	18	3	17
TOTAL	89	289	93	229
	378		322	

Tous les sites sont désormais dotés d'une benne de déchets végétaux pour la période d'avril à décembre. On observe une bonne gestion globale de la part des différents référents de sections et une bonne intégration du dispositif de la part des jardiniers (signalétiques, tri...). Pour autant, il faut continuer à encourager la pratique du compostage au sein des sections.

En matière de déchets non recyclables, des efforts restent à fournir. En effet, les sites de traitement de déchets non recyclables (centre de stockage ou centre de valorisation énergétique) exigent que les déchets soient des déchets ultimes, sans objets valorisables ou toxiques. Dans ces conditions, il est préconisé de privilégier l'apport en déchetterie, où un tri des matières valorisables est possible, contrairement à la benne sur site. Ces bennes sont normalement destinées aux nettoyages des cabanes et des terrains, mais peuvent recevoir des apports extérieurs aux jardins.

	2023	2022	Evolution
Coûts location et de collecte	25 435 €	25 160 €	*+ 1,1 %*
Coûts de traitement	13 878 €	13 732 €	*+ 1 %*
Total	**39 313 €**	**38 892 €**	***+1,01 %***

Les coûts de gestion des déchets des jardins familiaux sont restés stables.

Synthèse des tonnages 2023

Nature des déchets	Déchets recyclables (valorisation matière) ou réemployables (T/an)	Déchets enfouis ou faisant l'objet d'une valorisation énergétique (T/an)
Ordures ménagères	/	23 899
Emballages, papiers	6 378	/
Verre	2 474	/
Textiles	455	/
Encombrants	497	105
Déchets verts en porte-à-porte	6 453	/
Déchetterie	15 355	7 227
Points verts	2 488	/
Jardins familiaux (Déchets végétaux, déchets non recyclables)	289	89
Espace public (corbeilles de rue, déchets verts, déchets non recyclables)	1 367	1 165
Total	35756	32 485
	68 241	

52,40 % des déchets ménagers et assimilés ont fait l'objet d'une valorisation matière (Objectif 2025 : 55 % de déchets municipaux réemployés et recyclés).

Près de 68 241 tonnes de déchets ont été collectés en 2023. Le tonnage global de déchets sur l'agglomération est en légère diminution (- 82 tonnes soit 1%) par rapport à 2022 (68 323).

		CAB 2023	CAB 2022	CAB 2021	CAB 2020	CAB 2019	En France (Données 2017)
35,18 %	Des déchets sont collectés en mélange dans la poubelle d'ordures ménagères	231 kg	238 kg	251 kg	248 kg	258 kg	254 kg
23,98 %	Sont collectés triés par les ménages (emballages, papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts en porte-à-porte, sapins)	157 kg	145 kg	164 kg	158 kg	142 kg	109 kg
37,42 %	Sont apportés en déchetterie, points verts ou sur les jardins familiaux	245 Kg	222 kg	260 kg	187 kg	195 kg	162 kg
3,42 %	Sont collectés sur l'espace public (brocantes, manifestations, dépôts sauvages, corbeilles de rue, déchets verts)	24 kg	21 kg	24 kg	26 kg	/	/

Performance des collectes de déchets par habitant, par an et par type de collecte

Les performances de collecte des déchets sont, hormis pour les ordures ménagères, supérieures aux moyennes nationales, en raison d'une collecte de déchets verts importante sur notre territoire en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.

10 LES INDICATEURS FINANCIER – LES MARCHES

Marchés publics (au 31 décembre 2022)

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

- Marché de collecte des déchets ménagers résiduels, collectes sélectives et encombrants :

Le marché est divisé en 3 lots :

Lots	Désignation	
Lot n°1	Collectes en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire - des déchets ménagers résiduels ; - des emballages et papier ; - des cartons et films plastiques professionnels ; - des déchets végétaux	SEPUR
Lot n°2	Collecte du verre en point d'apport volontaire.	REMONDIS + MINERIS sous traitant
Lot n°3	Collecte des objets encombrants sur rendez-vous.	SITA

- Marché d'exploitation de déchetteries

Désignation	
Prestations ponctuelles de remplacement du personnel des déchetteries de la CAB	REMONDIS
Mise à disposition de la déchetterie de Bailleul-sur-Thérain	VEOLIA PROPRETE
Conception, réalisation et exploitation d'une déchetterie sur la ville de Beauvais	VEOLIA PROPRETE
Fourniture d'un logiciel de gestion des déchetteries	KERLOG

- Marché de collecte des déchets issus des jardins familiaux.

Désignation	
Prestation de transport et d'évacuation des déchets issus des jardins familiaux	SEPUR

- Marché de fourniture de matériels de collecte

Désignation	
Fourniture de bacs roulants (ordures ménagères, emballages et papiers) et pièces détachées.	SULO
Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des déchets recyclables (verres, emballages et papiers).	UTPM
Fourniture de sacs papiers biodégradables pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	TAPIERO
Fourniture de composteurs	QUADRIA

- Marché de prestations de service

Désignation	
Distribution des sacs papiers pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte.	EMMAÜS
Mise en place de bennes à la demande pour des collectes particulières.	REMONDIS / CONSTANT

Le budget 2023

Le fonctionnement

Le service de collecte des déchets est financé par le budget général et par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les principales dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année sont détaillées dans le tableau ci-après.

Poste de dépenses	Coût de collectes (inclus frais de gardiennage, entretien et maintenance et achats et distribution des sacs de déchets végétaux…) € TTC	Coût de Traitement € TTC	Recettes € TTC	Coût total € TTC
TEOM 2023			7 570 799 €	
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	4 324 601 € (1)	1 925 166 € (2)	0 € (3)	6 249 767 €
Verre	134 503 €	/	75 080 €	59 423 €
Encombrants	185 634 €	148 724 €	0 €	334 358 €
Déchets végétaux en porte-à-porte	1 331 863 € (4)	159 488(5)	/	1 491 351€
Déchetteries et Pts verts	880 740 € (6)	1 543 669 € (7)	339 484 €	2 084 925 €
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	34 748 €	113 493 €	/	148 241 €
TOTAL 2023	6 892 089€	3 890 540 €	7 985 363 €	10 368 065 €

- [1] Collecte OMR/ TRI 4 311 833 € - Nettoyage PAV 2 002 € - Maintenance PAV enterrés 2 869 € - Permanences EMMAÜS dotations sacs jaunes et sacs végétaux 7 897 € ;
- [2] Traitement OMR/ TRI 1 135 872 € - Contribution forfaitaire SMDO 789 294 € ;
- [3] Soutien CITEO 0 € ; Soutien CITEO « communication » 0 € ; Vente matière « TRI » 0 € ;
- [4] Collecte Déchets végétaux 925 210 € - Achat de sacs 368 424 € - Distribution sacs EMMAÜS 38 229 € ;
- [5] Contribution forfaitaire SMDO 159 488 €
- [6] Beauvais 493 832 € - Auneuil 36 546 € - Bailleul 150 167 € - Hermes 27 608 € Crèvecœur 65 400 € - Pts verts 107 187 € ;
- [7] Beauvais 985 382 € - Auneuil 300 546 € - Bailleul 81 472 € - Hermes 36 643 € - Crèvecœur 88 115 € - Pts verts 51 511 € ;

L'investissement

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- 233 611 euros de frais d'achat de conteneurs destinés à la collecte des déchets recyclables ;
- 17 851 euros pour les travaux d'amélioration sur les déchetteries et points verts.

Le coût d'élimination des déchets ménagers

Poste de dépenses	Montant des dépenses de fonctionnement € TTC/an	Dépenses en € TTC/hab.
Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers)	6 249 767 €	60,02 €
Verre	59 423 €	0,57 €
Encombrants	334 358 €	3,21 €
Déchets végétaux en porte-à-porte	1 491 351€	14,32 €
Déchetteries, recyclerie et points verts	2 084 925 €	20,02 €
Autres (Jardins familiaux, manifestations, aires d'accueil des gens du voyage, services techniques)	148 241 €	1,42 €
TOTAL 2023	**10 368 065 €**	**99,58 €**

11 LES PROJETS POUR 2024

11.1 Optimisation de la gestion des déchèteries

L'actualité dans le monde du traitement des déchets est riche. L'année 2024 va être une année de mise en place de nombreuses REP (Responsabilité élargie du producteur) avec la création d'éco-organismes. Ces nouvelles filières sont à intégrer dans les déchèteries actuelles.
La CA du Beauvaisis souhaite mettre en place ces nouveaux éco-organismes pour avoir une réduction des coûts de traitement et également participer au recyclage de la matière.

Cette opportunité est cependant un casse-tête pour l'exploitation. Il est nécessaire de faire de la place pour pouvoir créer des nouveaux exutoires au sein de nos déchèteries.

Il est également nécessaire de prévoir des formations dédiées aux agents de déchèteries afin qu'ils se familiarisent avec ces nouveaux gestes de tri et réalisent l'accompagnement des usages qui s'imposent.

Enfin, dans un but de performance, une attention particulière va être apportée sur la matière qui est actuellement envoyée comme tout-venant et traitée en enfouissement. Un suivi particulier va être réalisé pour réduire les tonnes de ce gisement aux bénéfices d'une filière tels que les gravats inertes.

11.2 Etude sur la redevance spéciale

Le service Gestion des Déchets a pour compétence la collecte des déchets domestiques et assimilés domestiques.

Pour définition : Un assimilé domestique est un producteur de déchets dont la nature du déchet et la quantité produite correspondent à la production d'une habitation.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée sur les impôts fonciers, calculée sur la valeur locative de l'habitation. (TEOM = Moitié de la valeur cadastrale X par le taux fixé par l'EPCI (pour rappel le taux actuel est 6,51%))

Force est de constatée qu'il existe sur notre territoire des assimilés domestiques tels que les bâtiments de la Région, du Département et d'État qui ne sont pas assujettis aux impôts fonciers. Ils ne paient pas de TEOM.

Le service gestion des déchets ménagers réalise cependant le service.

Cette étude composée d'un diagnostic et de propositions d'actions, va être réalisée afin de permettre au service, de cibler ses actions dans un but de performance technico-économique.

12 Glossaire des termes et abréviations

B

Biodéchets : déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

D

Déchets inertes : déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. (Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 199 – JOCE du 16 juillet 1999)

DAE - Déchet d'Activités Economiques. Un DAE est un déchet produit par un acteur autre qu'un ménage, il peut s'agir d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers, etc. Il peut être non dangereux (papiers, bois, métaux, etc.), dangereux (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou inerte (béton, briques, gravats, etc.). Dès lors qu'un DAE est collecté en mélange avec les déchets des ménages, par le service public d'élimination des déchets (SPGD), il devient un déchet "assimilé" à ceux des ménages et est intégré aux flux de déchets ménagers et assimilés (DMA).

DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers. Ce sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères.

DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement. Ce sont les déchets de type mobilier. Tous les types de meubles sont concernés : de la maison au jardin ; du matelas au transat.

DEEE - Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques : ils incluent tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (télévision, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

DND – Déchets Non Dangereux

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés : déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens des articles L. 541-14 du code de l'environnement, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements (Code général des collectivités territoriales, Articles L. 2224-13, L. 2224-14 et L. 2224-15).

DMS – Déchets Ménagers Spéciaux

DU - Déchet Ultime : déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment.

E

Élimination (Directive cadre déchets) : toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence

secondaire la récupération de substances ou d'énergie. L'annexe I énumère une liste non exhaustive d'opérations d'élimination.

O

OM - Ordures ménagères.

P

Prévention : la prévention est la réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement des matières et des substances utilisées dans les produits et les déchets qui en résultent, aux stades du procédé de production, de la commercialisation, de la distribution, de l'utilisation et de l'élimination, notamment par la mise au point de produits et de techniques non polluants. (Source : ADEME/ directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets d'emballage).

R

Réemploi (Directive cadre déchets) : toute opération par laquelle des produits ou des composants qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Recyclage (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en produits, matières ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible ou pour des opérations de remblayage.

T

Traitement (Directive cadre déchets) : toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination.

V

Valorisation (Directive cadre déchets) : toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en remplacement d'autres matières qui auraient été utilisées à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, dans l'usine ou dans l'ensemble de l'économie. L'annexe II énumère une liste non exhaustive d'opérations de valorisation.